

Le magazine de l'AREQ   
CSQ

# Quoi de neuf

Printemps 2015

DOSSIER

## LA SURFACTURATION MÉDICALE

QUAND LE MÉDECIN  
VEUT NOUS FAIRE PAYER  
DES SOINS COUVERTS

services

\$ \$ \$

surfacturation

RETRAITE  
Négociation des secteurs  
public et parapublic

FINANCES  
Crédits d'impôt au provincial

**LE MOT DU PRÉSIDENT** 3

**PLACE PUBLIQUE** 4

**ÉCHOS DE NOS RÉGIONS**

Un honneur pour Jean-Yves Proulx 7

Une première à Montréal 8

Tout un anniversaire! 9

José Sant remporte le prix Dollard-Morin

**NOS MEMBRES PUBLIENT** 7

**RETRAITE**

Négociation des secteurs public et parapublic 10

**FINANCES**

Crédits d'impôt au provincial 12

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES RÉGIONALES** 16

**NUTRITION**

Vieillir en santé : les conseils d'Isabelle 17

**DOSSIER**

La surfacturation médicale 19



**CONDITION DES HOMMES**

La Journée internationale des hommes 2014 : un franc succès! 27

**CONDITION DES FEMMES**

Vivre dans la bienveillance en 2015 28

**ACTION SOCIOPOLITIQUE**

Les inégalités sociales ont-elles un prix? 29



**VERT... DEMAIN**

De Lima à Paris, ombres et lumières autour du climat 30

**INTERNET** 32

**FONDATION LAURE-GAUDREAU**

Collaboration et imagination : tout un duo! 33

**REMUEZ VOS MÉNINGES!** 34

**PETITS PLAISIRS** 36

**LA SOURCE DES MOTS** 37

**À VOS CLAVIERS!** 38

**CHRONIQUE D'UN PASSEUR**

Les livres ne meurent pas 39

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec – regroupe plus de 56 000 personnes retraitées, issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Courriel : areq@csq.qc.net / Site Internet : areq.qc.net / Rédacteur en chef : Dominic Provost / Coordination : Martine Faguy / Équipe du magazine : Jules Desfossés, Denise Lachance, Ginette Lavoie et Renaud Turcotte / Révision linguistique et correction d'épreuves : Doris Longpré / Diffusion : Martine Faguy / Infographie : Interscript / Impression : Solisco / Tirage : 58 400 exemplaires / Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec / Poste-publications : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292 / Photo de la couverture : DepositPhotos.com



Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.

# Allons-y!



**Pierre-Paul Côté**  
Président de l'AREQ

La morosité suscitée par de multiples annonces au cours de l'automne ne s'est pas atténuée depuis le début de l'année 2015. De plus, celles et ceux qui sont préoccupés par ce qui se passe dans le monde ont été troublés par les événements qui se sont produits dans l'Hexagone et par les actes de violence extrême perpétrés dans différents pays. Ces situations nous interpellent comme personne humaine soucieuse de la paix et de la fraternité entre les peuples.

Plus près de nous, on semble plus préoccupé à équilibrer la colonne des chiffres qu'à rassurer les plus démunis en faisant fi des dommages collatéraux subis par les populations les plus vulnérables. Le bon peuple doit passer à la caisse, subir l'augmentation de différents tarifs et malgré la baisse significative du prix de l'essence, défrayer un coût de plus en plus élevé pour le panier d'épicerie.

Pendant ce temps, les banques, à qui on demandait de participer un peu plus au revenu du gouvernement, s'engagent des lobbyistes pour tenter de faire annuler l'augmentation des taxes sur leur masse salariale. Par contre, rien ne leur est demandé en ce qui concerne leurs placements dans les paradis fiscaux. Entre amis, on se protège!

Nous, les personnes aînées, ne sommes pas en reste devant ce ballet de mauvaises surprises. En effet, tout en subissant les hausses de tarifs, l'augmentation des loyers et la progression constante des prix des aliments, nos rentes de retraite n'assurent pas le maintien de notre pouvoir d'achat.

Dans la foulée de la commission sur la fiscalité, une association patronale, l'AQESSS<sup>1</sup>, s'est permis de suggérer au gouvernement d'augmenter le coût du loyer dans les CHSLD et de faire payer davantage les personnes de plus de 65 ans pour la couverture du Régime général d'assurance médicaments (RGAM). D'autres propositions ont été faites en regard des transports ambulanciers ayant pour conséquence qu'ils ne seraient plus gratuits pour les personnes aînées. À cela s'ajoutent une augmentation des taux de base ainsi qu'un prix par kilométrage plus élevé.

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Quand on dit que la vieillesse est une richesse pour la société, ce n'est surtout pas dans ce sens-là que nous le comprenons. Ah, mercantilisme, quand tu nous tiens!

Comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement veut entreprendre, en 2017, des discussions sur la conditionnalité de l'indexation des rentes de retraite tant pour les salariés que pour les retraités. Nous aurons à faire valoir que, contrairement à certains régimes, le RREGOP est en bonne santé financière et que le partage des coûts de 50-50 existe depuis longtemps. Quant aux autres régimes (RRE, RRF, RRCE), rappelons-nous que les gouvernements antérieurs n'ont jamais voulu créer de caisse de retraite et que l'argent de nos contributions a été versé dans le fonds consolidé de la province. Déjà, on utilisait notre argent pour toutes sortes de projets et maintenant, on nous accuse d'avoir créé une dette.

Si le passé est garant de l'avenir, et comme bon nombre d'entre nous avons milité pour de meilleures conditions d'exercice de notre profession tout en contribuant à doter le Québec d'un filet social, nous serons encore présentes et présents pour défendre nos acquis durement gagnés.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage », disait Boileau. Alors retrouvons l'énergie et le courage d'appuyer les plus jeunes générations dans la défense des droits collectifs afin d'assurer une meilleure qualité de vie pour toutes et tous. Nous nous sommes investis pour laisser à nos enfants et à nos petits-enfants une société plus juste et équitable.

Allons-y! ♦

1. Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (toutefois abolie en vertu du projet de loi 10).



Vous souhaitez réagir à un article ou à toute autre chose concernant le magazine? Écrivez-nous à [quoideneuf.areq@csq.qc.net](mailto:quoideneuf.areq@csq.qc.net).

L'AREQ bouge, s'exprime, revendique. Nous vous résumons ici les principales sorties publiques de l'Association depuis la dernière parution du magazine *Quoi de neuf*.



**Dominic Provost**  
Conseiller en communication

**29 octobre 2014**

### **L'AREQ donne son avis sur la fiscalité**

Dans un avis déposé à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, l'AREQ a souligné les risques d'appauvrissement des personnes âgées et de réduction des services à la population liés à cet exercice. « Les personnes âgées sont nombreuses à penser que l'exercice auquel se livre la Commission d'examen sur la fiscalité servira de prétexte au gouvernement libéral pour diminuer ses dépenses et, encore une fois, réduire les services à la population. Pour nous, ce serait inacceptable », soulignait le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

(Notons qu'un article plus complet à ce sujet a été publié dans le numéro de l'hiver 2015 du magazine.)

**16 novembre 2014**

### **L'AREQ s'oppose à la surfacturation médicale**

L'AREQ et quatre autres associations de défense des droits et de justice sociale ont uni leurs voix pour dénoncer la facturation illégale pratiquée dans certaines cliniques médicales. Ces associations, qui regroupent à la fois des médecins et des dizaines de milliers d'utilisateurs du réseau de la santé, ont ainsi appuyé un recours collectif intenté contre le ministère

de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la RAMQ et plusieurs cliniques médicales.

Ainsi, le président de l'AREQ a déploré que les personnes âgées soient prises en otage par certains médecins. « Il est souvent difficile de départager les frais qui sont légaux ou légitimes et ceux qui ne le sont pas. Dans le doute, trop de personnes âgées se taisent et ramassent la facture. Aussi, dans un contexte où l'accès à un médecin devient de plus en plus difficile et où les délais d'attente pour une consultation avec les spécialistes s'allongent, elles hésitent à s'opposer au paiement de frais réclamés lors d'une consultation, surtout s'ils sont présentés comme étant inévitables », a souligné Pierre-Paul Côté. L'AREQ a donc invité ses membres à s'inscrire massivement au recours collectif.

(Pour plus d'information concernant ce sujet, nous vous invitons à lire le dossier du présent numéro.)

**18 novembre 2014**

### **L'AREQ souligne la Journée internationale des hommes**

À l'occasion de la Journée internationale des hommes, célébrée le 19 novembre, l'AREQ a tenu à rendre hommage à ceux qui ont été et qui demeurent, encore aujourd'hui, « des modèles qui nous inspirent ».

« Cette année, nous souhaitons mettre en valeur les hommes qui se démarquent par leurs actions positives dans la société, tant auprès de leurs proches que dans leur communauté. C'est une belle façon de rendre

hommage à ceux qui, tout au long de leur vie, sont des modèles qui nous inspirent », a souligné Michel A. Gagnon, 1<sup>er</sup> vice-président et responsable politique du comité de la condition des hommes à l'AREQ.

**19 décembre 2014**

### **L'AREQ réagit à l'offre gouvernementale touchant la retraite**

L'AREQ a accueilli avec étonnement et appréhension les propositions touchant les régimes de retraite déposées par le gouvernement le 15 décembre, en vue des négociations entourant le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

Invoquant la nécessité de poser des actions pour assurer la pérennité du RREGOP, le gouvernement propose des reculs importants aux personnes retraitées, actuelles et futures, en majorité des femmes. Les propositions consistent notamment à reporter l'âge d'admissibilité à la retraite de 60 à 62 ans, à augmenter de 4 à 7,2 % les pénalités pour prise de retraite anticipée et à modifier la méthode de calcul de la rente (moyenne des huit meilleures années plutôt que cinq).

L'AREQ note que ces propositions ne s'appuient sur aucun argument sérieux, aucune analyse ni aucun chiffre. Elles apparaissent d'autant plus injustifiées que le RREGOP est en bonne santé financière. « Si le gouvernement veut assurer la pérennité de nos régimes de retraite, ce à quoi nous souscrivons entièrement, il devrait prendre exemple sur ses employés et mettre de côté

l'argent qui est nécessaire pour payer sa partie de rente. Pendant des années, il a joué à la cigale avec les cotisations pendant que nous étions les fourmis. Aujourd'hui, plutôt que de faire face à ses engagements, il voudrait ratatiner le régime pour y cotiser encore moins », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

(Pour en savoir plus, lire l'article publié en pages 10-11 du présent numéro.)

**14 janvier 2015**

### **L'AREQ réagit à la création de CDPQ Infra**

L'annonce d'un partenariat entre le gouvernement et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour la réalisation de projets d'infrastructures a été accueillie avec une certaine inquiétude par bon nombre de personnes retraitées. L'AREQ a donc invité la Caisse à la plus grande prudence pour éviter de répéter les erreurs du passé.

L'AREQ souscrit à la volonté de la Caisse de contribuer au développement économique du Québec. Des objectifs de rendement prudents ne sont pas incompatibles avec la volonté de la Caisse d'investir dans des entreprises et des projets ici, comme elle le fait ailleurs dans le monde. Elle craint toutefois que la Caisse soit tentée d'entraîner les épargnants dans des choix d'investissement précipités ou risqués. À cet égard, rappelons que la Caisse a mis cinq ans à éponger les pertes historiques de 40 milliards de dollars réalisées en 2008. Le fonds du RREGOP, qui est le plus important actif sous gestion de la Caisse, avait alors été durement touché, avec des conséquences importantes pour les personnes retraitées et futures retraitées de l'État.

Aussi, étant donné que les administrateurs de la Caisse sont nommés par le gouvernement, il existe un risque, bien réel, qu'elle soit soumise à des pres-

sions politiques, directement ou indirectement, pour appuyer des projets d'infrastructures qui, autrement, seraient écartés. Pour l'AREQ, les paroles rassurantes exprimées par le PDG de la Caisse et par le premier ministre ne sont pas suffisantes, elles doivent s'accompagner de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'indépendance de la Caisse.

« Nous disons oui au développement économique, mais nous disons fermement non au *gambling* avec notre bas de laine. Nous exhortons la Caisse à la plus grande prudence pour éviter de mettre nos économies à risque, comme elle l'a fait dans un passé récent. Aussi, nous demandons au gouvernement de renforcer l'autonomie de la Caisse pour la mettre à l'abri de toute influence politique », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

L'AREQ suivra donc de près la concrétisation de l'entente entre la Caisse et le gouvernement. Aussi, elle demandera



Le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté, a effectué une sortie publique en compagnie des autres membres du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), le 9 février 2015, pour réagir aux offres gouvernementales en matière de retraite. Craignant un appauvrissement des personnes retraitées, qui aurait des conséquences néfastes pour l'ensemble de la société québécoise, les membres du GTAR ont exigé d'être entendus par le président du Conseil du trésor. Une rencontre a eu lieu avec ce dernier le 23 février.

## PLACE PUBLIQUE

à être entendue pour exprimer le point de vue des personnes retraitées au moment de l'étude d'un projet de loi permettant la création de la filiale CDPQ Infra.

6 février 2015

### Aide médicale à mourir : réaction de l'AREQ

Dans un jugement unanime rendu public le 6 février, la Cour suprême a invalidé les articles du Code criminel qui interdisent l'aide médicale à mourir. Prenant acte de cette décision, l'AREQ a exprimé le souhait que le gouvernement du Québec soit en mesure de poursuivre sans entrave la mise en œuvre du projet de loi 52 sur les soins de fin de vie.

« Nous demandons au gouvernement fédéral de respecter la décision de la Cour suprême et de ne pas mettre de bâtons dans les roues des provinces qui, comme le Québec, ont adopté des législations entourant les soins de fin de vie et l'aide médicale à mourir. Le projet de loi 52, adopté par l'Assemblée nationale en juin



Cour suprême du Canada

dernier, constituait l'aboutissement logique d'une démarche mûrement réfléchi entre la société civile et les parlementaires de tous les partis. Le consensus québécois doit être respecté », a déclaré le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Rappelons que depuis 2008, l'AREQ a longuement réfléchi et débattu dans ses instances, puis pris position dans le débat social entourant les soins de fin de vie, les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir. ♦

**OSE**  
CHANGER  
LE MONDE

UN DON À LA FOIS  
CAMPAGNE  
D'ENTRAIDE 2014

[www.entraide.gouv.qc.ca](http://www.entraide.gouv.qc.ca)

**7 154 267\$**  
Merci de votre générosité!

« Le monde...  
C'est une chose qu'on doit  
changer de temps en temps! »

FRED PELLERIN  
Porte-parole

Centraide  
PartenaireSanté Québec  
CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC

Québec

## Un honneur pour Jean-Yves Proulx



**Dominic Provost**  
Conseiller en communication

Un membre de l'AREQ a reçu une reconnaissance bien méritée, le 6 novembre 2014, à l'occasion de la remise des Prix Hommage Aînés 2014. Jean-Yves Proulx a en effet été nommé lauréat pour la région de la Mauricie.

Engagé depuis de nombreuses années au sein de l'AREQ, M. Proulx est actuellement le président de l'AREQ secteur Cap-de-la-Madeleine (04G). Il a également siégé au comité national de l'action sociopolitique de 2011 à 2014. À ce titre, il a régulièrement signé des chroniques dans le magazine *Quoi de neuf*, dont la dernière s'intitulait « La face cachée de nos dépenses en santé » (automne 2014).

Les réalisations de Jean-Yves Proulx portent notamment sur les droits des aînés à une meilleure qualité de



CRÉDIT PHOTO : JEAN-CLAUDE DUCLOS

Pierre-Paul Côté, président de l'AREQ, Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés, Jean-Yves Proulx, lauréat pour la région de la Mauricie d'un Prix Hommage Aînés 2014, et Mariette Gélinas, présidente de l'AREQ région Cœur et Centre-du-Québec

vie, que ce soit par un accès rapide à des soins de santé ou encore à un environnement sain et adéquat.

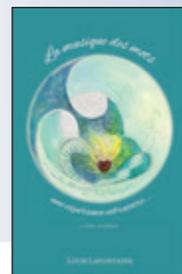
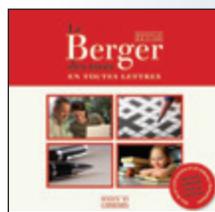
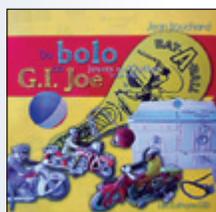
Il a d'ailleurs réalisé un site Internet qui contrecarre les dix principaux arguments utilisés en faveur de la privatisation des soins de santé. Aussi, il contribue à Échanges citoyens, un organisme à but non lucratif dont la mission est

de favoriser la réflexion citoyenne en alimentant le débat sur les principaux enjeux de notre société.

L'AREQ joint donc sa voix à celle de la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau, pour féliciter chaleureusement Jean-Yves Proulx pour son engagement envers la société québécoise. ♦

## | NOS MEMBRES PUBLIENT |

Nous reproduisons ici la couverture des ouvrages publiés par les membres de l'AREQ depuis la parution du dernier numéro. Pour en savoir plus à propos de ces livres ou encore pour faire connaître le vôtre, rendez-vous à [areq.qc.net](http://areq.qc.net).



## Une première à Montréal

**Lise Labelle**

Présidente sectorielle

Région Île-de-Montréal (O6)

secteur Ahuntsic-Ouest (N)

À l'automne 2013, lors d'une réunion du comité des arts visuels, Solange Catafard-Mayer, alors responsable du secteur Du Ruisseau Raimbault, proposa aux membres du comité d'organiser une journée complète dédiée aux arts visuels. Cette idée reçut l'aval de plusieurs responsables et cinq personnes se joignirent à Solange pour former un sous-comité qui se mit au travail dès le début de 2014.

Il fallait trouver un endroit où il serait possible d'organiser cette activité et décider du contenu de la journée et du partage des responsabilités. Au printemps 2014, Solange Catafard-Mayer étant devenue responsable régionale du comité, elle prépara la demande d'un budget spécial qu'elle adressa au conseil exécutif régional. Une réponse affirmative donna le coup d'envoi pour la réalisation de cette activité régionale.

Le 24 octobre dernier, « Portes ouvertes sur les arts visuels » permit à plus de 150 personnes de vivre un événement où beauté, harmonie, joie se conjugaient avec talent, diversité, complicité. Parmi toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à cette journée, 42 artistes ont exposé une œuvre, qu'une aquarelle, qu'une huile, un autre, une sculpture ou une photographie. En entrant dans la salle d'exposition, nous étions subjugués par tant de talents exprimés. Notre attention était aussi attirée vers une murale collective, en voie de réalisation sous



Solange Catafard-Mayer, membre du secteur Du Ruisseau Raimbault et responsable régionale du comité des arts visuels et Denis Bergeron, membre du secteur Ahuntsic-Ouest qui a coordonné la réalisation de la murale collective.

l'habile direction de Denis Bergeron. Tout un chacun pouvait apporter sa modeste contribution à l'achèvement de ce tableau riche en couleurs.

Dans la salle voisine, où plusieurs artisans offraient leurs créations originales, quatre ateliers différents ont été présentés durant la journée. Le premier, animé par Pierre Noreau, portait sur la sculpture. Ensuite, Josette Morin fit une initiation à la peinture tout en expliquant son cheminement personnel. Durant ce temps, deux peintres, Pierre Lelièvre et Odette Fugère, s'adonnaient à leur art. Après le dîner, Gilles Ducharme et Paul-Émile Lagacé animèrent un atelier sur la photo artistique. Un exemple de photos artistiques jumelées à des poèmes tiré du recueil *Je veux te dire... Les mots du ruisseau*, réalisé dans le cadre d'un projet « Toujours en action », ajouta au plaisir des personnes présentes.

À la fin de l'après-midi, Denis Bergeron vint dévoiler la murale collective qui suscita l'admiration de toutes les personnes demeurées sur les lieux. La présidente régionale, Micheline Jourdain, félicita et remercia l'équipe responsable de cette journée. Elle remit une épinglette, création de Johanne Clément, artiste émailleuse, à chaque personne responsable du comité des arts visuels. Un verre de mousseux servi aux participantes et aux participants clôtura cette initiative d'une manière festive.

Bravo à Solange Catafard-Mayer, instigatrice de ce projet et à son équipe, formée de Josette Morin, Florence St-Louis, Paul-Émile Lagacé, Pierre Lelièvre et Pierre Noreau, qui nous ont fait vivre une expérience exceptionnelle. « Portes ouvertes sur les arts visuels » était une première à Montréal et nous souhaitons que ce ne soit pas la dernière. ♦



# Tout un anniversaire!

## **Viateur Dupont**

Région Québec-Chaudière-Appalaches (03)  
secteur des Deux-Rives (D)

Il ne s'agit pas d'un anniversaire de mariage, vous l'avez deviné! C'était le 30<sup>e</sup> de la fondation (1984) du secteur les Deux-Rives 03D qui, au départ, s'appelait Tilly 03D. En résumé, son territoire couvre le nord et le sud de la tête des ponts de Québec et Pierre-Laporte.

Une fête magnifique et même, on peut le dire, une fête grandiose. Le comité organisateur a mis plusieurs mois à la préparer. Que d'ingéniosité, que de générosité et de savoir-faire ont été déployés! C'était le gage d'un succès assuré : présentation d'un album

souvenir, montage d'un diaporama et réalisation d'un album regroupant l'ensemble des activités, organisations et réalisations du secteur des 30 dernières années. De plus, nous y retrouvons les photos des neuf personnes qui ont occupé le poste de présidente ou de président, quatre femmes et cinq hommes, dont deux étaient présents : Bernadette Poirier (1995-1997) et Clément Paradis (1985-1992). Le tout s'est terminé par une agréable soirée animée tout en musique avec la participation d'un enseignant du secteur et de ses deux enfants, qui ont su enchanter l'assistance.

Nous avons été honorés, pour la circonstance, par la présence de l'ainé de notre secteur, monsieur Cyrille-Antonio Deshaies, un homme hors du commun

qui, en toute lucidité, a su maîtriser l'usure du temps, et ce, pendant 104 ans et 5 mois. Il était accompagné de sa dynamique et jeune Beauceronne (87 ans), madame Gabrielle Doyon. Il est à signaler qu'une vidéo a été réalisée avec M. Deshaies.

Pour la circonstance, des personnes du milieu se sont jointes à nous : la présidente régionale, Pierrette Simoneau, le vice-président de l'AREQ-CSQ, Michel A. Gagnon et notre actuel président, Justin Gagnon. Celui-ci a d'ailleurs animé la soirée avec brio.

Une fête qui restera gravée dans la mémoire collective de notre secteur et aura pour effet, nous l'espérons, de stimuler toute forme d'activités des secteurs de l'AREQ-CSQ. ♦

## José Sant remporte le prix Dollard-Morin

### **Louise Bélair**

Région Laval-Laurentides-Lanaudière (10)  
secteur Lanaudière (A)

Retraité depuis 2003 de la Commission scolaire des Affluents, José Sant, professeur d'éducation physique durant 35 ans, a toujours eu une passion, celle de l'athlétisme, qu'il a su inculquer aux jeunes générations avec beaucoup d'enthousiasme depuis les années 60. Avec le temps, des championnats scolaires aux Jeux du

Québec en passant par les championnats canadiens et les compétitions internationales, ses athlètes ont fait de belles carrières, atteignant même les sélections canadiennes et olympiques. José est toujours à l'entraînement avec les athlètes du Club d'athlétisme Lanaudière-Olympique de Repentigny.

Le vendredi 24 octobre 2014, il recevait le trophée Dollard Morin au Salon rouge de l'Assemblée nationale à Québec, des mains du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Yves Bolduc. ♦



José Sant et Yves Bolduc, ministre de l'Éducation

# Négociation des secteurs *public et parapublic*

C'est avec appréhension que l'AREQ a pris connaissance des propositions gouvernementales déposées le 15 décembre 2014 dans le cadre des négociations entourant le renouvellement des ententes collectives des employés des secteurs public et parapublic. L'entente intervenue en 2010 entre le gouvernement du Québec et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) vient à échéance le 31 mars 2015.



**Johanne Freire**  
Conseillère à la sécurité sociale

Le renouvellement des conventions collectives concerne les secteurs de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des collèges et de la fonction publique.

Les propositions du gouvernement portent sur différents points comme le salaire, les droits parentaux, le régime de retraite, etc. Aux fins du présent article, nous traiterons spécifiquement du volet retraite (RREGOP).

## Propositions gouvernementales concernant le RREGOP

Le gouvernement invoque « la nécessité d'assurer la pérennité du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) » pour proposer des mesures concernant la retraite. Ces mesures viendraient selon lui « réduire les risques financiers du régime », mais surtout diminuer sa contribution de 200 M\$ par année...

Voici les principales mesures proposées et ses impacts :

- 1** Report de l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle, passant de 60 à 62 ans (toutefois, aucune modification ne concerne le critère de 35 années de service);
- 2** Augmentation de la pénalité actuarielle applicable sur la rente pour une prise de retraite anticipée (donc avant l'âge de 62 ans ou avant 35 années de service), passant de 4 % à 7,2 %;
- 3** Calcul du salaire admissible moyen aux fins de la rente basé sur les huit (8) plutôt que sur les cinq (5) meilleures années;
- 4** Instauration d'un mécanisme d'ajustement automatique de l'âge de l'admissibilité à la retraite sans pénalité actuarielle, en fonction de l'évolution de l'espérance de vie;
- 5** Échanges et discussions prévus en 2017 (au plus tard dans les 30 jours du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle du RREGOP) sur l'éventualité d'introduire une indexation des rentes conditionnelle à la santé financière du régime de retraite.

Il est à noter que les trois premières mesures proposées s'appliqueraient pour les départs à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Exemples :

### Départ à la retraite avec une rente calculée à 30 000 \$/année

Âge du départ à la retraite	Rente selon les modalités actuelles	Rente selon les mesures proposées
58 ans 30 ans de service	2 années d'anticipation 4 % x 2 ans = 8 % 8 % de 30 000 \$ = 2 400 \$ 30 000 \$ - 2 400 \$ = <b>27 600 \$</b>	4 années d'anticipation 7,2 % x 4 ans = 28,8 % 28,8 % de 30 000 \$ = 8 640 \$ 30 000 \$ - 8 640 \$ = <b>21 360 \$</b>
60 ans 32 ans de service	Pas d'anticipation <b>30 000 \$</b>	2 années d'anticipation 7,2 % x 2 ans = 14,4 % 14,4 % de 30 000 \$ = 4 320 \$ 30 000 \$ - 4 320 \$ = <b>25 680 \$</b>
60 ans 35 ans de service	Pas d'anticipation <b>30 000 \$</b>	Pas d'anticipation* <b>30 000 \$</b>

\* Le critère d'admissibilité à une retraite après 35 ans de service accumulés n'est pas touché par les modifications proposées.

## Une indexation conditionnelle? Pas d'accord!

Dans un communiqué émis dans les jours qui ont suivi le dépôt gouvernemental, l'AREQ dénonçait vivement les attaques injustifiées contre les régimes de retraite et les conséquences désastreuses d'une indexation conditionnelle de la rente sur la santé financière des personnes retraitées actuelles et futures ainsi que sur leur pouvoir d'achat déjà appauvri par une indexation partielle à la suite d'un décret en 1982.

## Le RREGOP est en santé

Les mesures que le gouvernement veut imposer aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic

étonnent. En effet, la dernière mise à jour de l'évaluation actuarielle disponible (31 décembre 2013) indique que le RREGOP se porte très bien, comme le démontre le tableau suivant :

Au moment d'écrire le présent article, les discussions entourant ces mesures proposées par le gouvernement n'avaient pas débuté. Le processus de négociation n'en était qu'au tout début. ♦

RREGOP	
Partage des coûts (employés/employeur)	50/50
Participants (salariés et retraités)	538 000 salariés 221 000 retraités
Déficit au 31 décembre 2011	2,6 G\$
Déficit au 31 décembre 2013	2 G\$
Taux de capitalisation (2013)	96 % pour la caisse des participants

Source consultée : CARRA



Pour suivre l'évolution des négociations ainsi que pour connaître l'ensemble des propositions gouvernementales, nous vous invitons à suivre les activités du Front commun au [www.frontcommun.org](http://www.frontcommun.org). Vous pouvez également vous abonner au Bulletin sur la négo 2015 de la CSQ en vous inscrivant au [www.nego2015.org](http://www.nego2015.org).

# Crédits d'impôt au provincial

La période de production des déclarations de revenu est arrivée et j'ai pensé vous présenter sommairement les crédits d'impôt remboursables ou non remboursables que vous pouvez demander si vous remplissez les conditions d'admissibilité. Un crédit d'impôt remboursable est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer. Un crédit d'impôt non remboursable (aussi appelé *crédit réduisant l'impôt à payer*) est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer, selon une situation donnée.



**Doris Dumais**  
Conseiller en analyse  
et planification financière



## Crédits d'impôt remboursables

- Activités des aînés
- Aidant naturel
- Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie
- Frais médicaux
- Maintien à domicile des aînés
- Relève bénévole
- Répit à un aidant naturel
- Solidarité

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour activités des aînés si :

- ⦿ vous résidiez au Québec le 31 décembre 2014;
- ⦿ vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2014;
- ⦿ votre revenu (ligne 275 de votre déclaration) ne dépasse pas 40 000 \$;
- ⦿ vous ou votre conjoint avez payé en 2014, mais après le 4 juin, des frais pour votre inscription à un programme d'activités physiques ou d'activités artistiques, cultu-

relles ou récréatives offertes après le 4 juin 2014.

Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit au crédit. Le crédit d'impôt maximal est de 40 \$.

### Aidant naturel

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ⦿ vous prenez soin de votre conjoint âgé qui est incapable de vivre seul;
- ⦿ vous hébergez un proche admissible;
- ⦿ vous cohabitez avec un proche admissible qui est dans l'incapacité de vivre seul.

Pour avoir droit au crédit d'impôt, vous devez, entre autres, respecter les deux conditions suivantes :

- ⦿ vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- ⦿ aucune personne, sauf votre conjoint, n'inscrit à votre égard dans sa déclaration :
  - un montant pour enfant mineur aux études postsecondaires, un montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires ou un montant pour personnes à charge,
  - un montant pour soins médicaux non dispensés dans votre région,
  - un montant pour frais médicaux.

## Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable, pour une année d'imposition donnée, si :

- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre;
- vous résidiez au Québec au 31 décembre;
- vous avez engagé des frais :
  - soit pour acheter, louer ou faire installer des biens en vue de maintenir votre autonomie dans votre lieu de résidence,
  - soit pour payer un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

Ces frais doivent avoir été payés par vous ou votre conjoint.

## Frais médicaux

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec et vous aviez 18 ans ou plus le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- vous avez résidé au Canada pendant toute cette année;
- votre revenu de travail est égal ou supérieur au montant minimal établi pour cette année;
- vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

## Maintien à domicile des aînés

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un **crédit d'impôt remboursable**, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

## Relève bénévole

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- vous avez fourni comme bénévole des services de relève à domicile (pour un minimum de 400 heures) à l'aidant naturel d'une personne atteinte d'une incapacité significative;
- vous avez reçu de l'aidant naturel un relevé 23 (RL-23) reconnaissant vos services rendus.

## Répit à un aidant naturel

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- vous étiez un aidant naturel;
- vous avez payé pour obtenir des services spécialisés de relève pour



les soins, la garde et la surveillance d'une personne atteinte d'une incapacité significative.

## Services spécialisés de relève

Les services spécialisés de relève sont des services qui consistent à donner, à votre place, des soins à domicile à une personne atteinte d'une incapacité significative.

La personne qui vous fournit ces services doit détenir un diplôme reconnu.

## Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir ce crédit d'impôt, vous devez être inscrit au dépôt direct.

Si vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct, vous pouvez le faire :

- soit en utilisant le service en ligne Inscription au dépôt direct. Si vous êtes inscrit à nos services en ligne, vous pouvez vous inscrire

## FINANCES

au dépôt direct immédiatement. Si vous n'êtes pas inscrit à nos services en ligne, vous devez vous inscrire à Mon dossier;

- soit en joignant à votre déclaration de revenus un spécimen de chèque d'une institution financière ayant un établissement au Canada, portant la mention « ANNULÉ » au recto ainsi que vos noms et numéro d'assurance sociale;
- soit en remplissant le formulaire Demande d'inscription au dépôt direct (LM-3.Q ou LM-3.M) et en le joignant à votre déclaration de revenus. Si vous habitez plus près de Québec, choisissez le formulaire LM-3.Q; si vous habitez plus près de Montréal, choisissez le

formulaire LM-3.M. La seule chose qui distingue ces deux formulaires est l'adresse à laquelle vous devez les faire parvenir.

### Crédits d'impôt non remboursables

- **Accordé en raison de l'âge**
  - Personne vivant seule
  - Revenus de retraite
- **Frais médicaux**
- **Soins médicaux non dispensés dans votre région**
- **Travailleur de 65 ans ou plus**

### Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous ou votre conjoint au 31 décembre êtes né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950;
- vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez seul pendant toute l'année visée par la demande (ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou avec votre ou vos enfants majeurs poursuivant des études à temps plein);
- vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu un revenu de retraite admissible (ou votre conjoint vous a transféré une partie de son revenu de retraite admissible).

### Frais médicaux

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des frais médicaux qui dépassent 3 % de votre revenu net (ligne 275 de votre déclaration). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint.

Les frais médicaux doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs pour :

- vous-même;
- votre conjoint;
- une personne qui était à votre charge.



## Période de 12 mois consécutifs

Pour être admissibles au montant pour frais médicaux, les frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs que vous avez choisie et qui se termine dans l'année visée par la demande.

Si la période que vous choisissez est différente de l'année civile, vous devez le mentionner dans votre déclaration. D'une année à l'autre, vous pouvez choisir la période la plus avantageuse pour vous, pourvu qu'elle ne chevauche pas une période choisie précédemment.

## Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé au cours d'une année des frais afin d'obtenir des soins médicaux qui ne sont pas dispensés dans votre région. Les frais vous donnant droit au crédit d'impôt sont :

- les frais de déplacement et de logement payés pour obtenir au Québec des soins médicaux qui n'étaient pas dispensés à moins de 250 kilomètres de la localité où est situé votre domicile;
- les frais de déménagement payés pour aller habiter dans un rayon de 80 kilomètres d'un établissement de santé situé au Québec et à 250 kilomètres ou plus de la localité où était situé votre ancien domicile.

Vous devez avoir payé ces frais pour vous-même, votre conjoint ou toute personne qui était à votre charge.



## Frais de repas et frais d'utilisation d'un véhicule à moteur

Vous pouvez inscrire un montant pour des frais de repas et pour les frais d'utilisation d'un véhicule à moteur encourus durant les déplacements sans avoir à produire ni à conserver de reçus.

## Crédit d'impôt pour travailleur de 65 ans ou plus

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- vous aviez 65 ans ou plus au 31 décembre de l'année visée;

- vous déclarez, pour l'année visée, l'un des revenus suivants :
  - des revenus d'emploi,
  - des revenus provenant d'une entreprise exploitée activement,
  - un montant net des subventions de recherche,
  - des sommes reçues dans le cadre d'un programme d'incitation au travail.

La description sommaire des crédits d'impôt remboursables et non remboursables est tirée du guide TP-1 provincial 2014.

Vous les trouverez également sur Internet à section des crédits d'impôt <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/>. ♦

# Assemblées générales régionales

## Message aux membres

En vertu de l'article 14.04 des statuts et règlements, le président ou la présidente de votre région vous convoque à l'Assemblée générale régionale, qui se tiendra aux dates et endroits indiqués ci-dessous.

### **Bas-Saint-Laurent–Gaspésie– Les Îles–Côte-Nord**

#### **Région 01**

Date : 14 mai 2015

Heure : 9 h

Endroit : Hostellerie Baie Bleue

482, boulevard Perron

Carleton (Québec) G0C 1J0

Tél. : 418 364-3355

### **Cœur et Centre-du-Québec**

#### **Région 04**

Date : 4 juin 2015

Heure : 9 h 15

Endroit : Ferme Nouvelle-France

2581, rang Augusta

Sainte-Angèle-de-Prémont (Québec)

J0K 1R0

Tél. : 819 268-4159

### **Outaouais**

#### **Région 07**

Date : 12 mai 2015

Heure : 10 h

Endroit : Complexe  
communautaire et culturel

181, rue Joseph

Gatineau (Québec) J8L 1G6

(secteur Buckingham)

Tél. : 819 986-4240

### **Abitibi-Témiscamingue**

#### **Région 08**

Date : 14 mai 2015

Heure : 10 h

Endroit : Hôtel Forestel

1001, 3<sup>e</sup> Avenue Est

Val-d'Or (Québec) J9P 4P8

Tél. : 819 825-5660 ou sans frais,

1 800 567-6599

### **Saguenay–Lac-Saint-Jean**

#### **Région 02**

Date : 20 mai 2015

Heure : 10 h

Endroit : Au Vieux Théâtre

300, boul. de la Grande-Baie Nord

La Baie (Québec) G7B 3K3

Tél. : 418 544-3166

### **Estrie**

#### **Région 05**

Date : 21 mai 2015

Heure : 9 h

Endroit : Fabrique Notre-Dame-  
de-Protection (local 114)

2050, rue Galt Est

Sherbrooke (Québec) J1G 3G1

Tél. : 819 562-5402

### **Montérégie**

#### **Région 09**

Date : 19 mai 2015

Heure : 9 h 30

Endroit : Centre communautaire  
Paul-Émile Lépine

150, boul. Perrot

L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Tél. : 514 453-1751

### **Québec–Chaudières–Appalaches**

#### **Région 03**

Date : 3 juin 2015

Heure : 9 h 30

Endroit : Hôtel Québec

3115, avenue des Hôtels

Québec (Québec) G1W 3Z6

Tél. : 418 658-5120

### **Île-de-Montréal**

#### **Région 06**

Date : 21 mai 2015

Heure : 9 h 15

Endroit : Centre d'événements  
Le Carlton

8860, boulevard Langelier

Montréal (Québec) H1P 3C8

Tél. : 514 323-5445

### **Laval–Laurentides–Lanaudière**

#### **Région 10**

Date : 21 mai 2015

Heure : 9 h

Endroit : Hôtel Le Mirage

1136, boul. Labelle

Blainville (Québec) J7C 3J4

Tél. : 450 430-8950

# Vieillir en santé :

## les conseils d'Isabelle

Du point de vue de la nutrition, chaque étape de la vie d'un être humain se caractérise par des besoins spécifiques, mais également par des réalités qui peuvent parfois nuire à une santé optimale. Les personnes plus âgées n'y échappent pas. Mes conseils pour vieillir en santé!



**Isabelle Huot**  
D<sup>re</sup> en nutrition

### L'hydratation : à la source de votre santé

Étourdissements, évanouissements, baisse de la pression artérielle, risque plus élevé de chutes, fatigue, maux de tête, sont tous des symptômes qui peuvent découler d'une déshydratation. La déshydratation est fréquente chez les personnes plus âgées, qui perdent parfois l'habitude de boire, soit par oubli ou par crainte d'être incontinentes. La prise de certains médicaments peut également augmenter les risques de déshydratation.

Nous savons que nous devons bien nous hydrater. Mais connaissons-nous réellement tous les impacts d'une bonne hydratation sur notre organisme? Une saine hydratation permet la circulation de la nourriture et des déchets de l'organisme, assure la protection des organes et le maintien de la température du corps, de même qu'elle participe aux réactions chimiques qui s'opèrent au sein de l'organisme.

### Les besoins hydriques

On recommande de boire un minimum de 1,5 litre d'eau ou d'autres

liquides par jour. Le lait, les boissons végétales, le jus, même le thé et le café, contribuent à l'hydratation. Les besoins en eau et liquides augmentent avec l'activité physique.

Astuces pour boire suffisamment au quotidien :

- Boire souvent, de petites quantités à la fois.
- Toujours avoir une bouteille d'eau à portée de main.
- Prévoir un verre d'eau sur la table de chevet.
- Privilégier les boissons préférées : thés, tisanes ou jus.
- Opter pour des soupes ou des bouillons.

### Qu'en est-il de l'alcool?

On estime à environ 12 % la proportion d'ânés qui consomment trop d'alcool. Si les recommandations sont les mêmes que pour tout autre adulte (femmes : maximum 2 consommations par jour ou 10 par semaine / hommes : maximum 3 consommations par jour et 15 par semaine), il est important de noter que l'alcool accentue l'effet de déshydratation.

### Pallier le manque d'appétit

Avec l'âge, certaines personnes perdent l'appétit et deviennent dénutries. La soli-

tude, certaines médications, la sédentarité, une réduction de la sensibilité gustative, les difficultés de mastication ou de déglutition peuvent diminuer l'intérêt de la personne âgée à manger régulièrement et sainement.

Selon les résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2004, chez les Canadiens de 71 ans et plus :

- de 52 à 60 % ne consomment pas le nombre minimal recommandé de 5 portions de fruits et de légumes par jour;
- de 79 à 84 % ne consomment pas le nombre minimal recommandé de portions de produits laitiers;
- de 43 à 66 % ne consomment pas le nombre minimal recommandé de portions de produits céréaliers.

### Astuces pour stimuler l'appétit :

- ☑ Relever la saveur des plats en utilisant des épices, des fines herbes.
- ☑ Servir des aliments appréciés de la personne.
- ☑ Manger souvent de petits repas et des collations nutritives.
- ☑ Offrir des aliments avec une texture moelleuse.
- ☑ Manger en bonne compagnie : famille, amis, voisins.



**Voici un menu type pour une journée, correspondant aux besoins d'une femme âgée de 68 ans, pesant 135 livres (61 kg).**

### Déjeuner

- 1 rôti de grains entiers nappée de 10 ml (2 c. à thé) de beurre d'arachides
- 1 banane
- 1 yogourt aux fruits (format individuel de 100 g)
- 1 café

### Collation matinée

- Une portion individuelle de purée de fruits
- 30 g de fromage

### Dîner

- 60 g de poulet cuit
- 250 ml (1 tasse) de légumes cuits à la vapeur
- 125 ml (1/2 tasse) de riz

### Souper

- 60 g de veau haché
- 1 pomme de terre au four
- une salade verte en accompagnement

### Collation soir

- 2 biscuits secs de type Thé social
- 1 tisane

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Les besoins nutritionnels des personnes plus âgées sont équivalents, voire supérieurs, aux besoins d'un adulte normal? Ainsi, il est essentiel d'avoir une alimentation équilibrée pour prévenir les déficiences et optimiser son profil de santé.

## Précieuses protéines

Nombreuses sont les personnes plus âgées qui se contentent d'un bol de soupe, d'un bol de céréales ou d'une rôti en guise de souper. Difficile de satisfaire les besoins en protéines avec ce genre de menu quotidien! Pourtant, les protéines contenues, entre autres, dans la viande, le poisson, les œufs ou les légumineuses, contribuent à la lutte contre les infections et veillent à la réparation des tissus, en cas de chutes ou de fractures.

Ainsi, les personnes âgées devraient consommer au moins 0,8 g de protéines par kilogramme de poids corporel par jour (0,8 g/kg/j).

## Constipation

Très répandue chez les personnes plus âgées, la constipation est caractérisée

par un transit intestinal lent et l'incapacité d'expulser les selles de façon régulière. Une alimentation faible en fibres alimentaires, une consommation insuffisante d'aliments ou de liquides et l'inactivité physique peuvent être à l'origine de la constipation.

Les fibres alimentaires se trouvent principalement dans les produits céréaliers à grains entiers, les légumes et les fruits, les noix, les graines et les légumineuses.

## BON À SAVOIR!

Pour certaines de ses vertus (richesse en oméga-3, notamment), on suggère de consommer la graine de lin moulue. Toutefois, la graine de lin consommée entière est tout à fait appropriée pour aider au transit intestinal et prévenir la constipation. À intégrer au menu à raison de 15 ml par jour (1 cuillère à soupe). Il suffit de l'ajouter au yogourt, au gruau ou aux céréales.

## Bien manger sur la route

Plusieurs retraités avouent qu'ils n'ont jamais été aussi occupés que lorsqu'ils travaillaient! Le fait d'être souvent sur la route ou en voyage multiplie

les occasions de manger au restaurant. Bien que de façon générale les aliments servis au restaurant soient plus gras et plus salés, il est possible d'effectuer des choix éclairés. Comment faire?

- Privilégier les accompagnements de légumes.
- Opter pour du jus de légumes plutôt que pour des boissons gazeuses.
- Oser demander des modifications à l'assiette.
- Choisir les viandes maigres (poulet, dinde, poisson).
- Demander les sauces ou les vinaigrettes à part et doser avec parcimonie.
- Opter pour les portions modérées ou partager une assiette à deux.
- Nul besoin d'ajouter de sel à l'assiette! Croyez-moi, elle en contient déjà plus que nécessaire.

Pour d'autres conseils en nutrition, visitez mon site : [www.kilosolution.com](http://www.kilosolution.com) et abonnez-vous à notre toute nouvelle zone membre. ♦

# LA SURFACTURATION MÉDICALE

## QUAND LE MÉDECIN VEUT NOUS FAIRE PAYER DES SOINS COUVERTS

D<sup>res</sup> Camille Gérin et Dounia Kayal  
Médecins québécois pour le régime public (MQRP)

Les patients doivent payer de plus en plus souvent pour recevoir certains soins couverts par l'assurance maladie, en particulier dans les cabinets de médecins. Pourtant, les règles sont claires. Elles tiennent en une seule phrase : tout ce qui est médicalement nécessaire doit être accessible gratuitement pour le patient.

Malgré cela, les citoyens se font facturer de plus en plus de frais accessoires exigés lors de visites médicales, bien au-delà des rares exceptions permises par la loi. Vulnérables face aux difficultés d'accès et à la complexité du système et dépendants de leur médecin, les usagers ne sont pas en position de refuser de payer des sommes souvent élevées. Compromettre ainsi l'accès aux soins en érigeant des barrières tarifaires conduit au développement surnois d'un système de santé à deux vitesses. C'est une situation inacceptable qui doit être dénoncée.

### 1 Cadre légal

Afin de bien comprendre le problème des frais facturés aux patients pour des soins médicalement requis, revoyons les lois et règlements encadrant notre système de santé et la facturation des services non assurés.

#### Loi canadienne sur la santé

La Loi canadienne sur la santé (LCS) établit des critères auxquels toutes les provinces doivent se conformer pour recevoir les pleins transferts fédéraux en matière de santé. En ce qui a trait aux frais accessoires, les principes d'intégralité, d'accessibilité et l'interdiction de surfacturation doivent être appliqués. Pour être conforme à la LCS, le système public de santé du Québec devrait donc interdire toute forme de frais aux patients dans le cadre de la prestation de services médicalement nécessaires<sup>1</sup>, une pratique pourtant courante.

## Loi sur l'assurance hospitalisation et Loi sur l'assurance maladie

La Loi sur l'assurance hospitalisation (LAH) et la Loi sur l'assurance maladie (LAM), adoptées en 1960 et en 1970, ont instauré des régimes publics d'assurance permettant d'offrir des soins de santé gratuits à tous les résidents du Québec. Cette avancée médicale et sociale remarquable a contribué à une amélioration sans précédent de l'accès aux soins.

Ces deux lois confirment les principes d'intégralité et d'accessibilité de la LCS en couvrant tous les soins et services médicalement requis prodigués par les hôpitaux et les médecins au Québec. La loi est sans équivoque : dans le cadre d'une prestation de services assurés, toute facturation directe au patient non explicitement permise par entente ou par règlement est interdite. Point à la ligne.

### Les « frais de cabinet » et la « composante technique »

La liste des frais facturables au patient dans le respect de la loi et des ententes est assez courte. Des frais peuvent être exigés dans les situations suivantes<sup>2</sup> :

- 1** Par un médecin non participant (médecin désaffilié de la RAMQ qui n'accepte pas la carte-soleil et que les patients doivent payer directement);
- 2** Pour des services non assurés ou non considérés assurés. Ceux-ci sont cités dans l'article 22 du Règlement d'application de la LAM<sup>3</sup> et comprennent notamment :
  - a.** Les services fournis par correspondance et télécommunication (consultations téléphoniques, renouvellements d'ordonnance par téléphone);
  - b.** Les visites dans le seul but de renouveler une ordonnance;
  - c.** Certains actes d'imagerie lorsque pratiqués hors établissement (échographies, scans et résonance magnétique en clinique).

Il est intéressant de noter que la tarification pour ces services non assurés n'est pas régulée et demeure à la discrétion du médecin. De plus, il est troublant de



constater que les prix suggérés varient beaucoup selon les fédérations et les associations médicales, qui proposent chacune des grilles tarifaires aux montants très variables.

- 3** À titre de compensation pour les frais accessoires. En ce qui concerne les frais accessoires pour la prestation de services assurés (donc médicalement requis), les seuls frais exigibles par un médecin sont le coût des médicaments et agents anesthésiques administrés en cabinet, de même que ceux de stérilet, du matériel pour plâtre, de l'attelle et du « taping »<sup>4</sup>. De plus, le médecin peut obtenir compensation auprès du patient pour la rédaction d'un formulaire médical<sup>5</sup>, sauf dans certaines exceptions<sup>6</sup>, par exemple les formulaires de la CSST<sup>7</sup>. Ces dispositions ne respectent toutefois pas l'esprit de la LAM puisque les plâtres ou les agents anesthésiques étant utilisés dans le contexte d'un service médicalement requis, leur coût devrait en principe être couvert en cabinet, comme il l'est dans les hôpitaux.

Une portion souvent méconnue du grand public de la rémunération reçue par les médecins pratiquant en cabinet s'appelle, dans le jargon, la « composante technique ». En effet, les médecins pratiquant en cabinet et rémunérés par la RAMQ obtiennent pour la plupart des actes assurés une rémunération supplémentaire, de l'ordre de 20 à 70 % (selon les sources consultées), afin de compenser les frais de la pratique en bureau. Cela permet, par exemple, de couvrir les coûts du loyer et du secrétariat. En établissement (hôpitaux et CLSC), ces dépenses sont plutôt assumées par l'administration publique.

## **2 Comment s'y retrouver? Quelques exemples de frais accessoires**

### **Surfacturation illégale de frais accessoires pour les médicaments et agents anesthésiques**

« Il y a quelques années, Gabriel a eu rendez-vous avec un spécialiste en ophtalmologie qui lui a facturé 40 \$ pour lui administrer des gouttes nécessaires à un examen de la vue. Ayant trouvé ce montant exorbitant, Gabriel est allé consulter un pharmacien au sujet du coût des gouttes. Selon le pharmacien, il s'agissait d'un produit qui ne coûtait pas plus d'un dollar. L'ophtalmologue a donc facturé 40 fois le coût réel. Afin de s'opposer à ces frais abusifs, Gabriel a écrit une lettre à la RAMQ, qui l'a dirigé vers le Collège des médecins. Plusieurs mois plus tard, Gabriel reçoit un chèque de 20 \$ de la part de l'ophtalmologiste, sans aucune autre explication.<sup>8</sup> »

Il est courant de faire payer des médicaments ou agents anesthésiques jusqu'à plus de 20 fois leur coût réel. De même, certains médecins demandent des frais exorbitants pour l'injection d'un agent anesthésique local lors de procédures dermatologiques ou même pour administrer un sédatif avant une colonoscopie. Même si les ententes prévoient que le médecin pratiquant en cabinet peut obtenir une compensation pour ces médicaments, on assiste à une facturation de frais disproportionnés.

Il est à noter que les patients avaient jusqu'à tout récemment peu de recours dans ces situations. La RAMQ ne reconnaissant pas ces plaintes, elle les redirigeait vers le

Collège des médecins. Saluons le fait que ce dernier ait récemment adopté une mise à jour de son Code de déontologie statuant plus clairement que les médecins ne peuvent réclamer de montants disproportionnés, mais qu'ils peuvent plutôt « demander des frais qui correspondent au prix coûtant des fournitures médicales, notamment les attelles ou les médicaments, auxquels pourront s'ajouter des frais d'administration raisonnables incluant notamment les frais pour l'entreposage et la conservation<sup>9</sup> ».

### **Frais administratifs illégaux**

Certains frais de type administratif sont exigés par les médecins et suggérés par les fédérations sous le couvert d'une contribution aux frais de gestion de cabinet. On exige ainsi des usagers des frais d'ouverture de dossier, de photocopies, d'entreposage des vaccins, etc. Pourtant, tous ces frais administratifs sont accessoires à des services médicalement nécessaires et ne sont pas explicitement exclus de la couverture publique. De plus, ils sont compris dans la portion de la rémunération du médecin dédiée aux frais de cabinet (composante technique). Ils apparaissent donc illégaux, comme le rappelle la RAMQ<sup>10</sup>.

### **Frais pour vaccination**

Il n'est pas rare que des cliniques pédiatriques demandent de 15 \$ à 30 \$ par vaccin de routine en prétextant des frais d'entreposage et de matériel. Pourtant, les vaccins sont fournis gratuitement aux cliniques par les départements de santé



publique. Cette pratique illégale est faussement légitimée par le fait que certaines assurances privées remboursent ces frais et que les « grilles tarifaires » des fédérations de médecins suggèrent des prix « à titre indicatif » à cet égard.

### Forfaits annuels pour frais « non assurés »

« Rencontre avec le psychiatre 500 \$. Il s'agit d'un forfait administratif valide pour un an à partir de la date de l'évaluation et qui couvre un ensemble d'actes non assurés par la RAMQ en bureau privé (c'est-à-dire la consultation de votre dossier incluant tous les documents envoyés, les notes des évaluatrices, les grilles et les discussions avec l'équipe). On inclut deux prescriptions à la pharmacie et un des documents suivants : soit un court certificat d'attestation médicale, soit le formulaire de médicament/patient d'exception, soit une brève lettre pour mesures adaptatives, formulaire de déficiences fonctionnelles majeures. Les formulaires plus complexes, tels que ceux pour le gouvernement ou les assurances, sont facturés en fonction de la grille de tarifs de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ). La carte d'assurance maladie couvre seulement la consultation et la rencontre avec l'accompagnateur.<sup>11</sup> »

Le forfait mentionné dans cet exemple correspond à un montant annuel facturé au patient pour des services non assurés dont il pourrait avoir besoin. Pourtant, lorsqu'un médecin souhaite facturer des frais au patient, il doit



obligatoirement afficher les tarifs à la vue des patients, s'en tenir à ceux-ci et remettre une facture détaillée au patient. C'est la loi. Il est donc illégal de facturer des « forfaits annuels » puisque, lors du paiement, les services exacts n'auront pas encore été rendus (et ne le seront peut-être jamais) : leur nombre demeure inconnu et, par conséquent, une facture détaillée ne peut donc être produite, conformément à la loi.

Ces forfaits annuels, bien qu'ils ne soient pas toujours présentés comme requis pour accéder au médecin, représentent tout de même une barrière financière importante et constituent un frein à l'accessibilité.

### Frais pour obtenir un rendez-vous

Plusieurs cliniques exigent des sommes aux patients pour obtenir un accès au médecin en dehors des heures d'ouverture habituelles ou pour un accès privilégié au sans rendez-vous<sup>12</sup>. Or, demander de l'argent en échange d'un rendez-vous rapide est contraire à la loi.

### Coopératives de santé

Dans le cas des coopératives, implantées en régions rurales, les patients achètent un certain nombre de parts sociales et paient une cotisation annuelle pour accéder à un médecin. Bien que ces frais soient présentés comme une « contribution volontaire », selon les témoignages récoltés, les usagers les perçoivent comme des frais d'adhésion à la coopérative obligatoires pour avoir accès à un médecin de famille. Encore une fois, la notion d'accès privilégié au médecin contre paiement est au cœur du problème.

### Autres professionnels de la santé

Au cours des dernières années, on a assisté à une transformation rapide des approches et des pratiques cliniques. L'époque du médecin qui travaillait en cabinet solo est maintenant révolue, laissant place à des modèles de collaboration interdisciplinaire fondé sur la dyade médecin-infirmière ou infirmier. Or, les ajustements nécessaires au sein du régime d'assurance maladie et des lois encadrant la pratique médicale n'ont pas suivi le rythme, ouvrant une autre porte aux frais accessoires abusifs.

En effet, les actes effectués par les infirmières sont dans certains cas facturés aux patients. Ainsi, une clinique spécialisée

de Montréal demande à ses patients de prévoir des frais pour la consultation avec l'infirmière lors de leur rendez-vous, frais qui varient entre 30 \$ et 200 \$<sup>13</sup>, pour des services qui devraient pourtant être gratuits, parce qu'ils sont assurés par la RAMQ, s'ils étaient prodigués par le médecin plutôt que par l'infirmière, ou s'ils étaient réalisés par une infirmière en CLSC, en GMF ou à l'hôpital (ex. : dépistage ITSS, cytologie).

### **3 Impacts sur les patients**

Nous nous inquiétons d'abord et avant tout de la prolifération des frais accessoires en raison de leurs impacts néfastes sur la santé des citoyens.

#### **Un accès inéquitable**

Les frais facturés aux usagers, de façon légale ou illégale, engendrent de profondes injustices au sein de notre système de santé. En effet, les patients qui en ont les moyens ont un accès privilégié aux soins. Pourtant, il serait possible de freiner l'expansion de ce système à deux vitesses si la loi était simplement mieux appliquée.

« Les patients sont placés en situation d'insécurité et de vulnérabilité. Ils sont en conséquence davantage prêts à déboursier pour eux et leur famille afin d'obtenir une garantie d'accès au professionnel de la santé en temps opportun lorsque surgit le besoin.<sup>14</sup> »

Les difficultés d'accès à un médecin et à certains services médicaux placent aussi les médecins en situation de pouvoir par rapport à des patients prêts à payer, à se priver ou à s'endetter pour un accès à des soins autrement difficiles à obtenir. Ainsi, les parents d'un nouveau-né qui n'arrivent pas à trouver un médecin pour leur enfant pourraient accepter de déboursier des frais à chaque visite pour s'assurer que leur enfant ait un suivi médical. La facturation de frais illégaux est ainsi facilitée, d'autant plus qu'elle est tolérée par les autorités et normalisée par les fédérations médicales.

Le patient, pris en otage dans ce système, est obligé de payer pour avoir accès à des soins dont la pertinence et le degré d'urgence peuvent être teintés par la notion de renta-



bilité. Ce rapport de force financier entre le médecin et le patient n'est ni équilibré ni équitable, ce dernier étant en évidente position de vulnérabilité.

#### **Patients mal informés**

« Les personnes assurées ont, pour leur part, de plus en plus de difficulté à déterminer la légalité des frais qui leur sont facturés en cabinet privé.<sup>15</sup> »

Cette situation perverse a aussi comme effet de « normaliser », pour le patient, le fait de devoir payer. Les usagers s'habituent ainsi à sortir leur portefeuille chaque fois que leur enfant reçoit un vaccin, qu'ils veulent obtenir une place garantie au sans rendez-vous, qu'ils doivent payer un forfait pour obtenir ou pour conserver l'accès à un médecin de famille.

Les fédérations et le Collège des médecins se réfugient derrière le fait que certains des frais sont « suggérés » et non obligatoires. Pourtant, les patients n'en sont souvent pas informés et peuvent être portés à penser qu'ils doivent payer pour avoir accès à des soins de santé. Certains savent que ce n'est pas éthique ni légal, mais paient quand même de peur de perdre leur médecin.

#### **Processus de plainte complexe**

« Pour une pratique de facturation donnée, bien peu de personnes vont aller jusqu'à faire une demande de remboursement à la Régie, soit par méconnaissance de la loi, soit par crainte de représailles de la part du médecin. »

Les patients peuvent certes présenter une demande de remboursement à la RAMQ lorsqu'ils estiment avoir payé des frais non justifiés. Cependant, ce processus n'étant pas anonyme, plusieurs craignent de se plaindre de peur d'affecter la relation thérapeutique avec leur médecin. De plus, si les plaintes sont refusées, la RAMQ indique parfois au patient de se tourner vers le Collège des médecins, par exemple dans le cas d'une surfacturation pour le prix des médicaments et des agents anesthésiques administrés en cabinet. Une étape supplémentaire qui décourage plusieurs patients.

## 4 Quels recours existe-t-il pour les usagers?

**Lorsqu'un médecin facture des frais, il faut toujours demander une facture détaillée et conserver la preuve de paiement.**

- 1 Il peut être parfois difficile de distinguer les frais légaux des frais illégaux. Vous pouvez vous référer à l'outil ci-joint et au site de la RAMQ : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/facturation/legalite-frais-demandes/Pages/medecin-participants-desengages.aspx>.
- 2 Il est important de dénoncer les pratiques de surfacturation et de facturation illégale, qui constituent une barrière financière à l'accès aux soins. Nous vous encourageons à les signaler à la RAMQ, qui doit exercer les responsabilités que la loi lui confère en ne tolérant aucune pratique de facturation illégale ou déraisonnable et au Collège des médecins, qui doit protéger le public et s'assurer du respect par ses membres de leur Code de déontologie. Vous trouverez un exemple de lettre de dénonciation à l'adresse suivante : <http://www.mqrp.qc.ca/lettre.docx>.
- 3 Une requête pour autoriser un recours collectif a été déposée en mai 2014 contre la RAMQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les cas de surfacturation illégale en cabinet : <http://www.surfacturation.ca/>. Vous pouvez vous y inscrire par le site Web si vous avez été victimes de surfacturation en clinique médicale.

## 5 Solutions

Comme nous l'avons vu, de plus en plus de frais sont facturés aux patients : certains le sont de façon légale en raison de leur exclusion, par ailleurs discutable, de la couverture publique, et d'autres, de manière illégale. Les associations et fédérations médicales, avec leurs grilles tarifaires, contribuent à la normalisation insidieuse de ces pratiques au sein du corps médical.

L'application rigoureuse de la Loi sur l'assurance maladie par la RAMQ et l'engagement du MSSS à faire respecter l'esprit de la loi feraient déjà beaucoup pour garantir la gratuité d'accès aux services médicalement nécessaires prodigués par les médecins.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux doit faciliter le processus de plainte et de remboursement pour les patients et fournir mandat et ressources à la RAMQ pour lui permettre de réaliser les enquêtes nécessaires et d'imposer les amendes prévues par la loi.

La RAMQ doit d'abord informer clairement les médecins pratiquant en cabinet de l'illégalité de certains frais qu'ils y facturent. Ensuite, elle doit assumer son rôle de protecteur de la loi en sévissant contre la facturation de frais illégaux.

Si le ministère de la Santé et les fédérations ont à renégocier des ententes pour assurer un financement adéquat de la composante technique, cela doit se faire dans les ententes publiques, sans reléguer la facture aux patients. Le patient ne devrait jamais être pris en otage.

On doit s'inquiéter des modèles de soins impliquant une prestation privée des soins, comme le projet des supercliniques évoqué par le gouvernement actuel. En effet, en augmentant la prestation de soins spécialisés en cabinet, on risque d'assister à une facturation accrue de frais accessoires. Au contraire, un mouvement vers une plus grande prestation publique de soins de santé en établissement ou en cabinet gérés par le système public plutôt que par des intérêts privés serait une voie praticable vers l'élimination des frais imposés aux patients pour des soins médicalement requis. Ainsi, on pourrait revaloriser le concept du CLSC, puisque sa multidisciplinarité, sa proximité avec la communauté et sa place claire dans le CSSS et le réseau

constituent des atouts gagnants. En ce moment, c'est d'ailleurs le seul endroit hors hôpital où les patients ont un accès gratuit à plusieurs professionnels de la santé (physiothérapeutes, psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux...). Le même modèle pourrait être étendu à plusieurs cliniques d'omnipraticiens.

Il y a finalement urgence de garantir que la délégation d'actes médicaux ne devienne pas une excuse pour facturer le patient. Il faudra encadrer l'évolution du système de santé pour s'assurer que tout soin médicalement requis soit assuré directement et intégralement par la RAMQ, élargissant la couverture publique aux soins prodigués hors établissement, incluant par d'autres professionnels que les médecins, comme les infirmières et les pharmaciens.

La multiplication des frais facturés aux patients, sous prétexte de compenser des frais de gestion, s'inscrit dans une logique de maximisation des profits. La médecine n'est pourtant pas une relation d'affaires, il s'agit d'une relation humaine et professionnelle. Il est essentiel de régler rapidement la question des frais facturés aux patients. La solution est la couverture publique, qui permet d'assurer l'accès gratuit à des soins de qualité sans



égard à la capacité de payer et de protéger l'intégrité de la profession médicale.

Le système public peut et doit s'assurer que tous les patients ont accès aux soins médicalement nécessaires sans avoir à déboursier ni à contracter une assurance privée supplémentaire. Parce que nous pouvons faire le choix, comme société, d'un régime de qualité et complètement public. ♦

1. Médicalement nécessaire : « relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie » (*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, LRQ, c A-29, r. 5, art. 22).
2. Régie de l'assurance maladie du Québec. (2010). *Infolettre 199. Rappel à propos de la facturation de frais illégaux*. Repéré à <http://www.ramq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/professionnels/infolettres/2010/info199-0.pdf>
3. *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, LRQ, c A-29, r. 5, art. 22.
4. Régie de l'assurance maladie du Québec (2006). *Manuel des médecins omnipraticiens (n° 100)*, c 7, règle 1.1.4. Régie de l'assurance maladie du Québec (2006), *Manuel des médecins spécialistes (n° 150)*, c 8, règle 2.1.
5. Régie de l'assurance maladie du Québec (2006). *Manuel des médecins omnipraticiens (n° 100)*, c 7, règle 1.1.4.
6. Régie de l'assurance maladie du Québec (2011). *Infolettre 031. Frais accessoires – Formulaires médicaux identifiés à l'annexe XI de l'Entente*. Repéré à [http://www.ramq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/professionnels/infolettres/2011/papillon\\_frais\\_accessoires.pdf](http://www.ramq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/professionnels/infolettres/2011/papillon_frais_accessoires.pdf).
7. Régie de l'assurance maladie du Québec (2006). *Manuel des médecins omnipraticiens (n° 100)*, onglet B, sections b-22 à b-30.
8. Témoignage recueilli par le comité lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles (Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles. « Les frais illégaux et abusifs en santé : une faille importante de notre système public de santé et de services sociaux », publié le 13 décembre 2012, récupéré de <http://ccpsc.qc.ca/frais>).
9. Extrait de modifications au Code de déontologie des médecins – guide explicatif – Collège des médecins du Québec, p. 10.
10. Régie de l'assurance maladie du Québec (2012). *Frais facturés par un médecin*. Repéré à <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/soins/Pages/frais-facture-medecin.aspx>.
11. <http://www.cliniquetdah.com/les-couts>.
12. Bonjour-santé, par exemple, facture 15 \$ au patient qui veut se réserver une place dans un sans rendez-vous à une heure fixée d'avance. Il n'est pas clair si toutes les places du sans rendez-vous d'une clinique peuvent être comblées par Bonjour-santé, ce qui équivaldrait à imposer des frais pour voir un médecin puisque ceux qui ne passent pas par ce système risquent d'être refusés si la capacité est atteinte avec les patients « payant » leur place.
13. [http://www.cliniquea.ca/CliniqueArueMcGill\\_Rendez-vous.html](http://www.cliniquea.ca/CliniqueArueMcGill_Rendez-vous.html).
14. Marie-Claude PRÉMONT (2011). « Les paiements de patients pour des soins payés par les fonds publics », *Revue Vie Économique*, 3 (1), p. 8.
15. Gouvernement du Québec (2008). *Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé. En avoir pour notre argent*.

## Un **DOSSIER** en évolution

Le dossier de la surfacturation médicale en clinique médicale a connu plusieurs rebondissements au cours des derniers mois. D'abord, le 15 mai 2014, Philippe Léveillé, un ingénieur de la région de Montréal, a déposé une requête à la Cour supérieure en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre les médecins et les cliniques médicales qui pratiquent une surfacturation. M. Léveillé est représenté par le cabinet Grenier Verbauwhede Avocats, qui a remporté le recours collectif relatif au Lucentis, un médicament utilisé dans les cas de dégénérescence maculaire. Le recours collectif intenté vise d'abord à rétablir une véritable gratuité de tous les soins médicalement requis afin d'en assurer une accessibilité universelle. Un remboursement des frais engagés et le versement de dommages sont également réclamés.

Le 15 juillet, 17 autres cliniques étaient ajoutées à la requête. Puis, en novembre, une trentaine de cliniques d'omnipraticiens, de radiologistes, de chirurgiens, d'orthopédistes, de physiatres, de gastroentérologues, de dermatologues, d'obstétriciens gynécologues, d'oto-rhino-laryngologistes et d'optométristes sont venues allonger cette liste. Au total, depuis le dépôt du recours collectif, une cinquantaine de cliniques ont été ajoutées à la demande de patients victimes de surfacturation en clinique médicale. En outre, le recours vise non seulement des cliniques, mais également la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Collège des médecins.

Pour plus d'information concernant ce recours collectif, visitez le [www.surfacturation.ca](http://www.surfacturation.ca).

### Sortie publique de l'AREQ

Le 16 novembre 2014, l'AREQ a tenu une conférence de presse, en compagnie de quatre autres associations, pour dénoncer la facturation médicale illégale et inviter ses membres à s'inscrire au recours collectif. Outre l'AREQ, les organisations présentes étaient Médecins québécois pour le régime public (MQRP), le Conseil pour la protection des malades, la Coalition Solidarité Santé et la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.



Le président de l'AREQ a rappelé qu'« il est souvent difficile de départager les frais qui sont légaux ou légitimes et ceux qui ne le sont pas. Dans le doute, trop de personnes âgées se taisent et ramassent la facture. Aussi, dans un contexte où l'accès à un médecin devient de plus en plus difficile et où les délais d'attente pour une consultation avec les spécialistes s'allongent, elles hésitent à s'opposer au paiement de frais réclamés lors d'une consultation, surtout s'ils sont présentés comme étant inévitables ».

### Réaction du Collège des médecins

Enfin, le Collège des médecins a rendu publique le 5 janvier 2015 une version révisée du Code de déontologie des médecins. Une des modifications touche la surfacturation médicale. En effet, le nouveau Code précise que « les médecins ne pourront pas réclamer aux patients des montants disproportionnés pour les médicaments administrés ou les appareils installés et qu'ils devront leur remettre une facture détaillée. De plus, le Code contient maintenant un article précisant que les médecins devront s'assurer que la priorité d'accès à des soins médicaux soit donnée aux patients strictement en fonction de critères médicaux et non financiers ».

Dans *Le Devoir*, M<sup>e</sup> Bruno Grenier, du cabinet Grenier Verbauwhede Avocats, estimait que la formule « montant disproportionné » laisse trop de place à l'interprétation, et donc éventuellement à de nouveaux abus. Selon lui, le Collège des médecins devrait clarifier cet article en se basant sur la loi sur la RAMQ, qui indique que le médecin peut facturer seulement le coût des médicaments. ♦

# La Journée internationale des hommes 2014 : un franc succès!

Le 19 novembre dernier se tenait, sous le thème « Des modèles qui nous inspirent », l'édition 2014 de la Journée internationale des hommes, soulignée encore cette fois par de nombreux membres de l'AREQ. Cette journée représente une occasion pour eux de se questionner à propos des divers enjeux en condition masculine, de souligner la contribution d'hommes significatifs dans leur communauté ou tout simplement de se réunir afin de partager une activité sociale, sportive ou éducative.



**Tommy Bureau-Boulé**  
Conseiller à la vie associative  
et en appui aux dossiers sociaux

C'est ainsi que des activités de toutes sortes ont été organisées partout au Québec. Parmi celles-ci, notons les suivantes :

- Une activité reconnaissance d'hommes impliqués dans leur communauté (Montérégie);
- Deux déjeuners sur le thème des réalités masculines et sur la reconnaissance d'hommes impliqués dans leur communauté (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles-Côte-Nord);
- Une activité sociale réservée aux hommes, agrémentée d'une partie de billard (Montérégie);
- Un déjeuner-rencontre et une conférence réservée aux hommes

ainsi que l'écriture d'un article dans un bulletin sectoriel afin de souligner la journée (Estrie);

- Une conférence sur la dépression chez les hommes âgés (Outaouais);
- Un déjeuner spectacle et une présentation des services d'un organisme local offrant des services aux hommes (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Une excursion en forêt réservée aux hommes, avec formation sur les différents types d'arbres, la sécurité en forêt et la protection de l'environnement (Montérégie);
- Une conférence intitulée « L'entretien des facultés mentales chez les hommes de 50 ans et plus » (Laval-Laurentides-Lanaudière).

Nous tenons à souligner l'apport des membres qui ont organisé ces activités et partagé cette information avec nous;

c'est avec plaisir que nous constatons que la Journée internationale des hommes soulève autant d'intérêt!

## Une affiche remarquée

Nous tenons également à souligner le travail des nombreux membres qui ont fait circuler le visuel de la journée reproduit dans l'édition de l'automne 2014 du magazine *Quoi de neuf*. L'AREQ est à l'avant-plan dans la promotion de cette journée internationale encore malheureusement méconnue du grand public, mais dont la notoriété est grandissante. Plus de 700 affiches ont été produites et distribuées à la grandeur du Québec. Merci à toutes les personnes qui les ont distribuées dans leurs secteurs. Pour bien des gens, apprendre l'existence de cette journée c'est aussi, nous le croyons, entamer la réflexion sur les enjeux qui touchent les hommes au Québec. ♦



# Vivre dans la bienveillance en 2015

**La bienveillance, c'est avant tout le respect de l'Autre, dans son intégralité, dans son bien-être. C'est notre part d'humanité qui part à la rencontre de l'humanité de l'Autre pour exprimer toute la richesse de ce qui nous distingue en qualité d'êtres humains.**

Marie Ireland



**Andrée Bouchard**

Comité national de la condition des femmes

## Vivre dans la bienveillance

Pour vivre dans la bienveillance, il suffit de chercher le bonheur, la paix intérieure et spirituelle. Et de conserver le plus longtemps possible son autonomie physique, mentale, sociale et relationnelle en prévenant les problèmes de santé qui s'y rattachent. Pour cela, nous devons adopter et maintenir de saines habitudes alimentaires en respectant le guide alimentaire canadien et en faisant de l'exercice quotidiennement. Il ne faut pas oublier de visiter son médecin au moins une fois l'an. Il est important de savoir que les bonnes amitiés font partie de notre bien-être.

Nous vivons dans un monde où le stress est présent dans nos vies, et ce, tous les jours. Soyons capables de le gérer au quotidien. Pour ce faire, évitons la détresse émotionnelle, la solitude, l'isolement et portons les bonnes lunettes de vie... pour mordre dans la vie. Nous, les femmes, sentons-nous « in » et désirables... séduisantes, bien dans notre peau. Rappelons-nous la beauté des choses d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Soyons réceptives à ce qui est beau et grand!

## Se voir avec les bons yeux

Nous sommes des personnes à part entière ayant chacune notre vécu. Nous devons admettre que nous avons un corps modifié, que les années ont ridé notre peau. Cela ne fait pas toujours notre affaire : nous voudrions avoir un corps de vingt ans, ce qui n'est plus possible. Mises à l'épreuve par le vieillissement et l'avancée en âge, nous

*Vivre dans  
la bienveillance :  
savourer, réfléchir,  
agir, découvrir,  
s'arrêter...  
et se bienveiller.*

devons nous résigner à accepter de l'aide occasionnelle (proches, amis, CLSC, bénévoles). Notre orgueil est affecté par l'utilisation des aides techniques (marchette, canne, etc.), qui engendrent une certaine frustration. Il est difficile d'accepter ces contraintes sans se sentir diminuées, dévalorisées.

## Bienveillance et vie sexuelle des femmes

Les femmes sont soumises à la sénescence, qui est la baisse des activités

et des performances propres à la période de la vie qui suit la maturité.

Certaines peuvent se contenter d'une vie « plate » et y rester par habitude, parfois par sécurité et non par plaisir. C'est le lot de plusieurs.

Mais beaucoup se posent la question suivante : suis-je une vraie femme, une mère ou une amante? Les femmes ont besoin d'être appréciées, aimées, valorisées, comblées en affection et de communiquer. Leur partenaire doit être sentimental, intime, désirable... Bref, la femme a besoin d'affirmer sa féminité. Nous, les femmes, avons le droit d'être intéressées et intéressantes, d'être appréciées et appréciables, d'être respectées et respectables, d'être aimées et aimables, de recevoir des fleurs, des compliments, de l'amour, de ressentir attrait, attirance, érotisme.

La bienveillance fait partie de ces grands « petits soins » quotidiens : « Prendre soin, c'est venir en aide à l'autre, à un corps sujet, et non à un corps objet. » Sollicitude, empathie, proximité et juste distance alimentent ce « prendre soin ». ♦

Sources :

Françoise Boissières-Dubourg, soignante et formatrice en ressources humaines

Yvon Riendeau, gérontologue social et sexologue formateur

# Les inégalités sociales ont-elles un prix?

**Luc Brunet**

Comité national de l'action sociopolitique

C'est devenu un lieu commun que de dire que notre société est profondément inégalitaire. Le mouvement « Occupy Wall Street » dénonçait le fait que 1 % de la population mondiale possédait la moitié des richesses actuelles : « Les inégalités économiques s'amplifient rapidement dans la plupart des pays. Les richesses du monde sont divisées en deux : près de la moitié est entre les mains des 1 % les plus riches, tandis que 99 % de la population mondiale se partage l'autre moitié.<sup>1</sup> »

Ces inégalités font souvent en sorte que ce sont les personnes les plus pauvres qui font les frais des restrictions imposées par les différents gouvernements. Même le président Obama et le Fonds monétaire international le reconnaissent : « Le problème des inégalités est certes désormais passé au premier rang des préoccupations internationales. Le président Barack Obama en a fait une priorité pour l'Administration américaine en 2014<sup>2</sup>. Le FMI s'intéresse désormais de près au fait que trop peu de personnes profitent de la croissance.<sup>3</sup> »

Est-il utopique de croire que ces inégalités ont des répercussions importantes non seulement sur notre démocratie, mais aussi sur notre système de santé? Nos gouvernements ont de moins en moins de marge de manœuvre; les grandes institutions de cotation (par exemple Moody's) peuvent du jour au lendemain abaisser les cotes de crédit d'un pays sans égard aux retombées

négatives et aux répercussions de tels décotes sur les finances publiques. Il semble de plus en plus évident que les mesures d'austérité touchent les personnes qui sont déjà démunies et permettent aux plus fortunées de le devenir encore plus.

« Puisqu'il est flagrant que notre système économique ne peut rien pour la plupart des citoyens et que notre système politique est sous la coupe des intérêts d'argent, la confiance dans notre démocratie et dans notre économie de marché va s'éroder [...] »<sup>4</sup>

Il en va de même pour la santé. Il est maintenant admis que les personnes plus pauvres ont une santé déficiente et que leur espérance de vie est moins grande. En 2007, le gouvernement du Québec publiait son troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec intitulé *Riches de tous nos enfants*. Il faisait état de la pauvreté et de ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans. En voici quelques constats.

Les privations matérielles ont un impact important sur les interactions dans la vie familiale et sur la qualité des environnements dans lesquels se retrouvent ces familles pauvres, qui ont :

- ❖ Un accès à une alimentation moins complète et moins variée;
- ❖ Une espérance de vie moins grande;
- ❖ Une estime de soi amoindrie;
- ❖ Une moins grande persévérance scolaire.<sup>5</sup>

On voit bien que les inégalités sociales sont néfastes pour notre société. Les différents gouvernements qui se sont



succédé depuis quelques années ont promis de s'attaquer à la pauvreté, particulièrement celle qui touche les enfants. Force nous est de constater que les résultats ne sont pas au rendez-vous. La période d'austérité préconisée par le gouvernement actuel ne nous permet pas d'espérer que la pauvreté reculera bientôt. Nous avons plutôt l'impression que ce sont encore les plus pauvres qui en feront les frais.

Voulons-nous d'une société où les plus nantis s'accaparent la plus grande partie des richesses? Voulons-nous d'une société où la pauvreté engendre la pauvreté? Il faudra bien un jour ou l'autre que nous tentions d'éradiquer la pauvreté; il en va de notre démocratie.

En attendant, comme le disait Yvon Deschamps : « Vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade. » ♦

1. [http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file\\_attachments/rapport\\_oxfam\\_inegalites\\_extremes.pdf](http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_oxfam_inegalites_extremes.pdf).
2. [http://french.xinhuanet.com/monde/2013-12/05/c\\_132942112.htm](http://french.xinhuanet.com/monde/2013-12/05/c_132942112.htm).
3. <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1133336-inegalites-economiques-elles-n-ont-jamais-ete-aussi-fortes-depuis-la-crise-financiere.html>.
4. Joseph E. STIGLITZ. *Le prix de l'inégalité*, éd. Les liens qui libèrent, p. 87 du format électronique.
5. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2007/07-228-05.pdf>.

# De Lima à Paris, ombres et lumières autour du climat

Il s'est passé quelque chose d'important lors des négociations internationales sur l'avenir du climat en décembre à Lima, capitale du Pérou. Les 195 États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se sont engagés à soumettre l'an prochain un plan national de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) à mettre en œuvre à partir de 2020.

## Alain Brunel

Directeur climat-énergie  
Association québécoise de lutte contre  
la pollution atmosphérique (AQLPA)

Les États conviennent enfin que pour avoir une chance de maintenir la hausse de la température moyenne globale à 1,5 ou 2 degrés Celsius, il est nécessaire de réduire substantiellement les émissions de GES d'ici 2050 et de réduire les émissions nettes à « près de zéro gigatonne de dioxyde de carbone équivalent, ou moins, d'ici 2100 ». Les parties reconnaissent également que l'attribution d'un prix au carbone constitue une approche efficace et cohérente pour une réduction globale des GES.

Malgré cette avancée significative, plusieurs ombres viennent noircir le tableau :

- \* Le Fonds vert pour le climat détient à ce jour un capital évalué à 10 G\$ US, bien loin de l'engagement des pays développés de mettre 100 G\$ par an à partir de 2020, un montant d'ailleurs bien inférieur aux besoins.
- \* Aucune entente n'a été conclue sur un format de communication

commun des « contributions volontaires nationalement déterminées ».

- \* Aucun examen externe ou de révision de ces contributions n'est prévu avant leur agrégation.
- \* Des divisions Nord/Sud restent vives alors que les pays du sud attendent toujours un engagement pré-2020 d'actions d'atténuation des pays développés en échange de la négociation par le Sud d'un accord universel post-2020.
- \* Dans l'accord de Lima, le Canada entérine ce que Stephen Harper refuse de faire depuis huit ans! Signer n'entraîne pas forcément une action. Lors des négociations, le premier ministre canadien a osé affirmer qu'il serait « fou » de réglementer le secteur pétrole et gaz alors que c'est celui dont les émissions augmentent le plus au Canada...

Malgré sa portée potentiellement immense, le projet d'accord n'est pas encore à la hauteur de l'urgence et de l'importance de l'enjeu. Comme un fumeur invétéré qui ferait le vœu de changer son comportement après que le médecin lui eut annoncé qu'il allait

mourir, le monde se trouve à la croisée des chemins et espère beaucoup de la prochaine conférence à Paris à l'automne 2015.

L'AQLPA sera encore une fois sur le terrain en 2015 parce que nous jugeons essentiel de fournir aux Québécoises et Québécois une vision éclairée des tenants et aboutissants de ces négociations, parallèlement aux discours officiels. En vulgarisant ces questions complexes et en faisant état de l'évolution des négociations, notre objectif est de vous amener à comprendre l'importance de ces rencontres et d'être mieux à même d'agir et de réagir pour le bien-être de nos collectivités.

Par son mandat d'éducation populaire, qu'elle exerce depuis près de 33 ans, l'AQLPA explique en des termes simples et clairs les enjeux en environnement et défend la mise en place de solutions concrètes, cohérentes et rentables pour l'économie. Plus d'une fois, l'AQLPA s'est heurtée à une opposition farouche à ses positions fondées sur le « gros bon sens ». Mais l'AQLPA a toujours gagné ses combats.

Pour information : [www.aqlpa.com/dons-mensuels](http://www.aqlpa.com/dons-mensuels). ♦

# RÉNOVATIONS :

## des conseils pour être suffisamment protégés en cas de sinistre

Que ce soit pour agrandir votre propriété, la maintenir en bon état ou simplement moderniser une pièce, La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de CSQ, vous rappelle qu'il est important d'aviser votre assureur des changements que vous y avez apportés.

**Jocelyn Roy**  
Conseiller à la CSQ,  
responsable du régime  
Les protections RésAut CSQ

### Pour avoir une tarification juste

Vous prévoyez changer votre toiture, votre boîte électrique ou votre plomberie cette année? Prévenez votre assureur. Ces travaux pourraient faire diminuer le coût de votre prime d'assurance et vous donner droit à certaines protections.

### Pour être couvert en tout temps selon la valeur courante de votre propriété

Chaque modification apportée à votre propriété nécessite une mise à jour de votre dossier. De cette façon, vous avez la certitude que la valeur assurée

de votre résidence et que vos protections sont toujours adéquates.

Le fait de changer le type de revêtement de plancher ou les armoires de cuisine peut faire augmenter considérablement la valeur de votre résidence. En cas de sinistre, vous serez ainsi indemnisé pour la juste valeur de votre résidence à la suite des rénovations.

### Pour bénéficier de toutes les protections nécessaires

Lorsque vous faites une modification, il est également possible qu'un avenant doive être enlevé ou ajouté à votre police d'assurance habitation. À titre d'exemple, pour être couvert pour les dommages à votre nouvelle piscine, vous devez faire ajouter une garantie à votre dossier. De même, si vous installez un poêle à bois, changez celui que vous avez déjà ou apportez une modification à tout autre

système de chauffage, votre assureur doit être mis au courant. Et les situations de ce genre sont nombreuses.

Pour obtenir plus de détails ou pour demander une soumission d'assurance auto ou habitation, rendez-vous sur [csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com). Si vous préférez parler à un agent, composez le 1 888 476-8737. ♦



laPersonnelle

Ces conseils sont fournis à titre purement indicatif et ne constituent ou ne remplacent pas ceux d'un expert en la matière. Toute vérification faite à la suite du présent document devra être effectuée en toute sécurité et, au besoin, être exécutée par une personne expérimentée et habilitée dans le domaine. La Personnelle, assurances générales inc. se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.





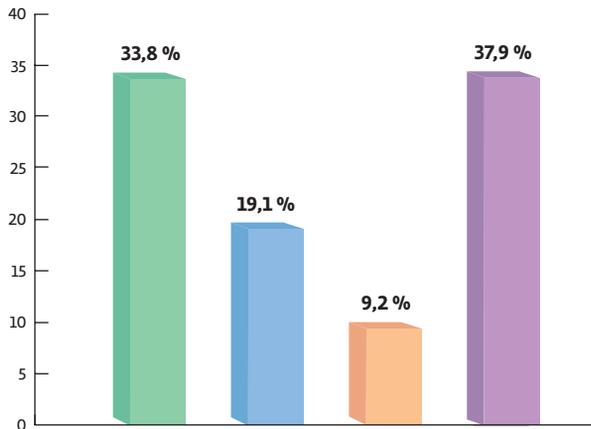
# Les internautes se prononcent

Vous êtes nombreux, chaque semaine, à répondre à la question du site Internet de l'AREQ. Ce coup de sonde, loin d'être scientifique, vous permet de vous exprimer sur des questions d'actualité ou de société et nous donne l'occasion de mieux vous connaître. Nous vous invitons à continuer de participer en grand nombre.

Voici trois questions qui ont suscité beaucoup de réactions au cours des derniers mois.

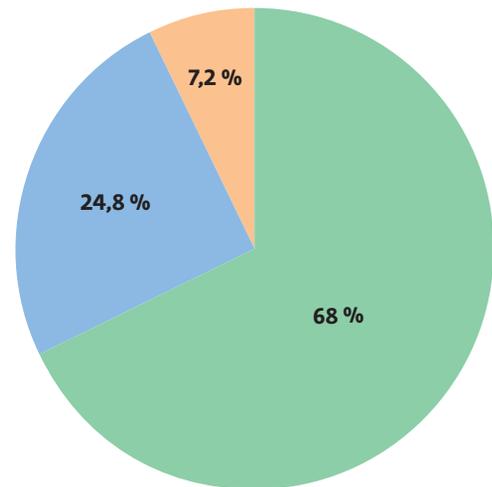
## La Caisse de dépôt financera et réalisera de grands projets d'infrastructures au Québec. Quelle phrase correspond le mieux à votre opinion? (Janvier 2015)

- Si la Caisse est autonome et prudente dans ses choix, je suis d'accord.
- La Caisse investit dans des infrastructures ailleurs, pourquoi pas ici?
- C'est trop risqué de répéter les erreurs du passé avec de mauvais investissements.
- Ce n'est pas à la Caisse de financer nos infrastructures publiques, c'est au gouvernement.



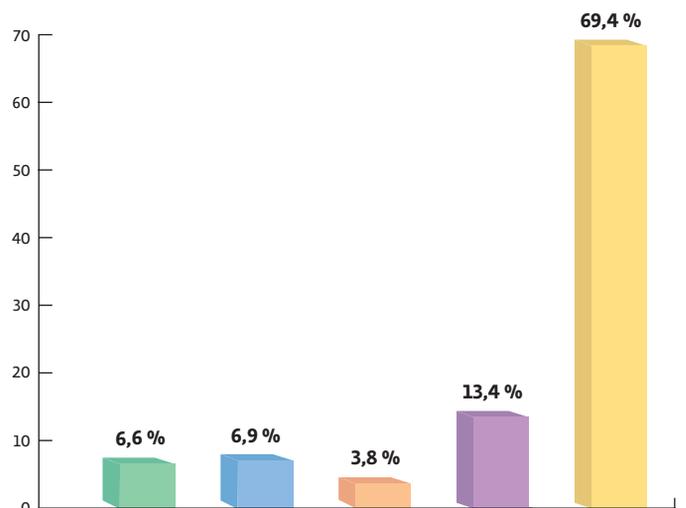
## Plusieurs médias ont publié des caricatures de Mahomet en appui à Charlie Hebdo, alors que d'autres médias se sont abstenus de le faire. Selon vous, fallait-il publier les caricatures ou pas? (Janvier 2015)

- Oui, c'est un geste absolument nécessaire.
- Non, c'est de la provocation inutile.
- Je ne sais pas.



## Le gouvernement a déposé le 15 décembre dernier ses « offres » en vue du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État. Il réclame plusieurs concessions à l'égard du régime de retraite de ses employés, principalement concernant l'admissibilité et le calcul des rentes. Qu'en pensez-vous? (Décembre 2014)

- Le RREGOP est en bonne santé financière, il n'y a aucune raison de le ratatiner.
- Ces mesures vont pénaliser indûment des dizaines de milliers d'employés, en majorité des femmes.
- Le gouvernement devrait plutôt s'assurer de mieux capitaliser sa partie de rente.
- Que les élus commencent par donner l'exemple avec leur propre régime de retraite, qui est largement déficitaire.
- Toutes ces réponses.



# Collaboration et imagination : tout un duo!



À la lecture de l'excellent article écrit par Marielle Raymond, présidente de la FLG de la région Québec-Chaudière-Appalaches, dans le dernier *Quoi de neuf*, deux mots ont particulièrement attiré mon attention. Ils forment le duo du titre du présent article.



**Claude Smith**  
Président FLG  
Région Estrie

## Collaboration

Tout d'abord, je dois avouer que je partage l'avis de Marielle Raymond selon lequel le succès de la Fondation Laure-Gaudreault (FLG) repose entre autres sur l'implication des membres de l'AREQ. Il s'appuie aussi sur la collaboration entre les instances de la FLG et celles de l'AREQ tant au niveau provincial, régional que sectoriel.

L'expérience de cette collaboration peut être différente d'une région à l'autre et d'un secteur à l'autre. Sans vouloir en faire un modèle, je vous fais part de notre vécu dans la région 05 Estrie.

Au niveau régional, cette collaboration se concrétise de plusieurs façons. La présidence de la FLG est invitée une fois par année à une rencontre avec le bureau régional de l'AREQ. Cette réunion sert à informer les diverses présidences de la FLG de l'état de la situation de la fondation au niveau régional et d'assurer plus de cohésion entre les différents secteurs dans la réalisation des plans d'action de la fondation.

En second lieu, nous profitons de l'assemblée générale régionale de l'AREQ pour tenir la nôtre, ce qui permet, entre autres, d'obtenir plus de visibilité et d'amoindrir les coûts administratifs.

Enfin, le bureau régional de l'AREQ apporte à la fondation un soutien financier important lui permettant de réaliser certaines activités à caractère régional. Par exemple, cette somme sert à couvrir les coûts de visites effectuées dans les secteurs par la présidence de la fondation.

Au niveau du secteur, la personne responsable de la FLG obtient la précieuse collaboration du conseil sectoriel de l'AREQ en étant invitée à présenter son plan d'action tout en s'assurant de l'assentiment du conseil pour sa réalisation. Dans nos secteurs, cette étroite collaboration a engendré des conséquences très positives, notamment en facilitant la tâche de la personne qui a accepté de devenir responsable de la FLG. À cela s'ajoute le fait que nous avons toujours notre place à l'assemblée générale annuelle de l'AREQ qui, depuis plusieurs années, vote un montant pour nos campagnes de sollicitation, établi en fonction du nombre de membres dans le secteur.

Je peux affirmer que cette collaboration a nettement contribué à faire en sorte que notre fondation fonctionne dans un climat propice à la réalisation de sa mission.

## Imagination

J'emprunte encore une fois les paroles de Marielle Raymond, qui souligne que la survie de notre fondation repose en bonne partie sur les activités de financement et que, dans ce domaine,

l'imagination de certains secteurs est remarquable. Cette observation bien fondée fait en sorte que ces activités mériteraient d'être connues par le truchement de notre site Internet et du magazine *Quoi de neuf*.

Dans notre région de l'Estrie se trouve justement un membre qui ne manque pas d'imagination et de créativité qu'il a mises au service de notre fondation, André Serré, du secteur A Sherbrooke Ouest et Nord. Ce bricoleur invétéré a fabriqué bénévolement plus d'une centaine d'appuie-livres en bois de différentes dimensions servant, par exemple, à la lecture. Ils ont été vendus dans tous les secteurs.

L'appuie-livres en question a été remis à une membre de l'AREQ à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire de prise de retraite, un geste qui illustre bien la collaboration FLG-AREQ.

À l'occasion de la période des fêtes, André Serré a récidivé en nous offrant de petits arbres de Noël et de jolies toupies pouvant faire la joie des petits-enfants et des grands-parents. Je profite de l'occasion pour remercier cet homme de cœur. ♦

# REMUEZ VOS MÉNINGES!



**Renaud Turcotte**  
Comité national du magazine  
du *Quoi de neuf*  
et des communications

1. Roberto a deux fois plus d'argent dans ses poches que son ami Stéphane. Ensemble ils ont 39\$. Combien chacun possède-t-il d'argent?
2. Voici le croquis de cinq maisons, situées sur une même route, identifiées par le prénom de leur propriétaire :



- La distance entre la maison de Josée et celle d'Alexandre est de 210 m.
- La maison de Pierre est située à 250 m de celle d'Élodie.
- Samuel habite à 400 m de Josée.
- Enfin, la résidence d'Élodie est à 310 m de celle de Josée.

Trouvez la distance entre la demeure d'Alexandre et celle d'Élodie.

3. Dans une animalerie, des souris sont réparties dans quatre cages numérotées 1, 2, 3 et 4. Trois enfants s'amuse à les compter.
  - Le premier affirme que dans les cages 1 et 2 il y a 15 souris en tout.
  - Le deuxième en compte 12 en additionnant celles des cages 1 et 3.
  - Le troisième renchérit en disant qu'il les a surpassés. La somme des souris des cages 3 et 4 est 17.

• Quel est le nombre total de souris dans les cages 2 et 4?

4. Dans la grille ci-dessous, on a inscrit les nombres 1, 6, 7, 10 et 11.

	10	11	
	6	7	
			1

Placez tous les autres nombres de 1 à 16 dans les cases, en vous assurant que la somme des nombres en ligne, en colonne ou en diagonale soit toujours 34.

7. Associez dans la colonne de droite le cri correspondant à un animal de la colonne de gauche :

- |               |             |
|---------------|-------------|
| 1) Colombe    | a) Coasse   |
| 2) Grenouille | b) Jacasse  |
| 3) Corbeau    | c) Braie    |
| 4) Pie        | d) Roucoule |
| 5) Éléphant   | e) Chuinte  |
| 6) Âne        | f) Blatère  |
| 7) Alouette   | g) Croasse  |
| 8) Chameau    | h) Hulule   |
| 9) Hibou      | i) Barrit   |
| 10) Chouette  | j) Grisolle |

5. Complétez la grille suivante avec cinq mots de six lettres en plaçant, dans le bon ordre, les lettres fournies. Pour vous aider, la première et la dernière lettre sont déjà inscrites.

S					n	a, o, g, l
S					m	o, u, d, i
S					s	u, i, s, r
S					e	a, m, p, s
S					t	e, e, r, c

Donnez ensuite le mot formé par les lettres de la deuxième colonne.

6. En vous servant des définitions, trouvez les mots qui complètent ce tableau. La dernière lettre d'un mot sert de première lettre au mot suivant. Donnez le mot formé par les lettres de la première colonne.

										Danse brésilienne
										De cette façon
										Qui manque de précision
										Sixièmement (en latin)
										Argument opposé à une affirmation
										Relatif à la navigation

Solutions de *Remuez vos méninges!* à la page 37.



<p><b>-63%</b> 1 an 54,90\$ 20,00\$</p>	<p><b>-63%</b> 1 an 95,00\$ 34,95\$</p>	<p><b>-62%</b> 1 an 65,88\$ 24,95\$</p>	<p><b>14,95\$</b> 1 an 27,80\$ 14,95\$</p>	<p><b>-51%</b> 1 an 51,90\$ 24,95\$</p>	<p><b>14,99\$</b> 7 nos 48,65\$ 14,99\$</p>
<p><b>13,95\$</b> 1 an 49,90\$ 13,95\$</p>	<p><b>14,95\$</b> 1 an 54,90\$ 14,95\$</p>	<p><b>14,95\$</b> 1 an 45,90\$ 14,95\$</p>	<p><b>-67%</b> 1 an 49,50\$ 16,48\$</p>	<p><b>14,95\$</b> 1 an 17,94\$ 14,95\$</p>	<p><b>-33%</b> 26 nos 148,20\$ 99,00\$</p>
<p><b>-45%</b> 1 an 57,75\$ 31,95\$</p>	<p><b>-44%</b> 1 an 35,70\$ 19,95\$</p>	<p><b>-73%</b> 1 an 59,88\$ 15,95\$</p>	<p><b>-52%</b> 1 an 45,90\$ 21,95\$</p>	<p><b>14,95\$</b> 1 an 35,88\$ 14,95\$</p>	<p><b>15\$</b> 9 nos 44,91\$ 15,00\$</p>
<p><b>14,95\$</b> 8 nos 29,60\$ 14,95\$</p>	<p><b>-69%</b> 1 an 55,08\$ 16,95\$</p>	<p><b>290 TITRES DISPONIBLES!</b> 47 TITRES À 15\$ OU MOINS 56 NOUVELLES PUBLICATIONS!</p>		<p><b>-47%</b> 1 an 246,95\$ 129,95\$</p>	<p><b>-69%</b> 1 an 195,51\$ 59,95\$</p>
<p><b>-41%</b> 1 an 31,92\$ 18,95\$</p>	<p><b>-24%</b> 1 an 104,50\$ 79,00\$</p>	<p><b>10\$</b> JUSQU'À DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE! (SUR ACHATS MULTIPLES)</p>		<p><b>-51%</b> 2 ans 162,80\$ 79,00\$</p>	<p><b>-61%</b> 1 an 150,28\$ 58,95\$</p>
<p><b>-33%</b> 1 an 90,00\$ 59,95\$</p>	<p><b>-47%</b> 1 an 138,00\$ 73,00\$</p>	<p><b>-10%</b> 1 an 78,00\$ 69,95\$</p>	<p><b>-40%</b> 1 an 51,60\$ 30,95\$</p>	<p><b>-20%</b> 1 an 90,00\$ 72,00\$</p>	<p><b>-43%</b> 1 an 56,28\$ 31,95\$</p>
<p><b>-34%</b> 1 an 54,45\$ 35,95\$</p>	<p><b>-38%</b> 1 an 54,45\$ 33,95\$</p>	<p><b>-55%</b> 1 an 87,45\$ 38,95\$</p>	<p><b>-34%</b> 1 an 54,45\$ 35,95\$</p>	<p><b>-59%</b> 1 an 89,50\$ 36,95\$</p>	<p><b>-58%</b> 1 an 83,40\$ 34,95\$</p>
<p><b>-69%</b> 1 an 71,80\$ 21,95\$</p>	<p><b>-73%</b> 1 an 469,58\$ 126,36\$</p>	<p><b>-42%</b> 1 an 341,12\$ 199,00\$</p>	<p><b>-47%</b> 1 an 440,96\$ 233,96\$</p>	<p><b>-53%</b> 1 an 410,80\$ 193,96\$</p>	<p><b>-69%</b> 1 an 409,00\$ 126,36\$</p>

**JUSQU'À 90% DE RABAIS**  
SUR LE PRIX EN KIOSQUE

**LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!**

**POURQUOI PAYER PLUS CHER?**

# Une si belle saison



**Michel Jacques**

Québec-Chaudière-Appalaches (03)  
secteur Louis-Frédéric (G)

C'était un beau soir de février, je regardais le paysage par la fenêtre. Les cèdres agitaient leurs cimes dans le vent. Ils faisaient des signes de naufragés. Pourquoi, malgré le froid des jours, ne pas aller faire une balade de santé dans la nature. Enfoui dans mon manteau d'hiver, je marchai à la hâte pour oublier et fuir le temps glacial. La neige tourbillonnait, mes cils étaient devenus glacés et se givraient au gré de mes pas. Mes pensées se

figeaient, des icebergs isolés. Autour de moi, pas âme qui vive. Univers rétréci de l'hiver.

Le lendemain, dans mon décor de tous les jours, j'aperçus un oiseau, un junco ardoisé, blotti dans les grises tiges de lavande alors dépouillées et pourtant si belles en été. Un abri prison pour cet oiseau. En attente de la délivrance apportée par le printemps.

Ouvrant la porte de la maison, ce matin, en ce beau mois d'avril, je sens sur ma figure un vent doux qui me caresse; il effleure mon menton, mes lèvres, mes joues et baigne mes yeux d'une douceur apaisante. Il donne

envie de passer la journée dans la nature. Les bourgeons des arbres en attente de la naissance des feuilles me font sourire. Un peu plus loin, le tintement des gouttes d'eau d'érable vient du fond des quelques chaudières. Les pensées sont aériennes et voltigent dans le vent du printemps.

Je me penche un peu sur ma planche, les tiges des plantes sauvages sont contournées et touchées délicatement par le soleil. Dans les bouleaux, des bulles de vie voltigent et tournoient entre les feuilles agitées. Les trilles avec leurs fleurs pourpres, les crocus, les jonquilles percent le sol meurtri par l'hiver et se pointent le nez pour boire la lumière. Voir surgir du sol grisâtre longtemps enseveli sous la neige et avide de soleil le bout d'une première tige qui vient égayer une nature morne donne le goût de l'avenir.

L'espoir d'un temps de nid de duvet accompagne les pensées. Les jours engourdis de l'hiver laissent la place à la sève des arbres. Le vent porte la senteur de l'humus et du sol fraîchement retourné. Que c'est bon! Les jours passent, les odeurs de printemps emplissent les horizons, les feuilles croissent et il pleut des fleurs à boire debout. La lumière glisse sur la peau et est douce comme de l'herbe neuve.

L'hiver est passé et avec lui les regards de congélateurs. Place aux sourires du printemps faits du son de l'eau claire en cascade dans les ruisseaux, du vol des outardes qui font des chorégraphies et volent à s'en décrocher le cou. Heureuse saison qui vient fleurir nos têtes! ♦



# LE **JEU** N'EN VAUT PAS LA CHANDELLE



**Denys Bergeron**  
 Québec–Chaudière–Appalaches (03)  
 secteur Beauport–  
 Côte-de-Beaupré (M)

Vieille locution que l'on trouve chez Montaigne et chez Corneille, « le jeu n'en vaut pas la chandelle » signifie littéralement que les gains du jeu ne suffiraient pas à payer la chandelle qui éclaire la partie.

Nos ancêtres accordaient une attention continue à cette flammèche et ils refusaient, comme du gaspillage, de la brûler par les deux bouts! Ce bâton de suif, ou de cire, qu'il faut allumer, souffler, moucher, a été la source de maintes comparaisons, à commencer par la vie elle-même, qui s'éteint parfois tout pareil.

Par ailleurs, ce lumignon a constamment servi de référence aux épargnes futiles, aux économies de bouts de chandelles. Des exemples? Il y avait cette ordonnance royale mesquine du

Grand Siècle qui obligeait le chancelier du royaume à restituer au trésorier les tronçons des chandelles dont il s'était servi. Et cette anecdote sur Voltaire. Il était l'hôte choyé du roi Frédéric II Le Grand. Chaque soir après les réceptions, il montait chez lui en emportant deux chandeliers à plusieurs branches sous prétexte de guider ses pas dans les corridors. Aussitôt arrivé à son appartement, il soufflait toutes ces chandelles et il les revendait le lendemain pour quelques sous. Est-ce que ce jeu en valait la chandelle?

Dans ce champ analogique, il y a le mot « bougie », qui tire son nom d'une ville d'Algérie qui, au Moyen Âge, fournissait de grandes quantités de cire pour la fabrication de chandelles. ♦



## Solutions *Remuez vos méninges!*

- Roberto a 26 dollars et Stéphane en possède 13.
- 100 m.
- 20 souris.
- |    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| 16 | 3  | 2  | 13 |
| 5  | 10 | 11 | 8  |
| 9  | 6  | 7  | 12 |
| 4  | 15 | 14 | 1  |

- |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| S | I | O | G | A | N |
| S | O | D | I | U | M |
| S | U | R | S | I | S |
| S | P | A | S | M | E |
| S | E | C | R | E | T |

Réponse : loupe

- (1, d); (2, a); (3, g); (4, b); (5, i); (6, c); (7, j); (8, f); (9, h); (10, e).

- |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S | a | m | b | a |   |   |   |   |
| A | i | n | s | i |   |   |   |   |
| I | m | p | r | é | c | i | s |   |
| S | e | x | t | o |   |   |   |   |
| O | b | j | e | c | t | i | o | n |
| N | a | v | a | l |   |   |   |   |

Réponse : SAISON

## À VOS CLAVIERS

**Céline Gendron**  
Chroniqueuse

### Éléphant, mémoire du cinéma québécois

Dans le cadre du projet Éléphant, depuis 2007, plus de 200 films québécois ont été restaurés et enregistrés sur support numérique afin d'être diffusés sur les différentes plateformes d'Illico et sur iTunes. Éléphant permet ainsi de faire revivre les films québécois. Sur le site, quelques pages de l'histoire du cinéma québécois, des nouvelles, des vidéos et un répertoire des films à l'affiche. Et bonne nouvelle : on nous promet que tout le produit des locations de film est retourné aux ayants-droit.

**elephant.canoe.ca**

### Populations du monde

Les statistiques sont quelquefois surprenantes. Quelles sont les langues les plus utilisées sur Internet? Quels sont les pays les plus riches? Quelles sont les villes les plus chères au monde? Quel rang occupe le Canada pour sa population? Quelle est la moyenne d'âge au Canada? Quel est l'hymne national de la Chine? Toutes les réponses et bien plus dans ce voyage dans le monde des statistiques.

**populationsdumonde.com**

### La mode au fil de l'histoire

Qui est Édith Head? Elle a habillé les plus grandes actrices et fait du *glamour* sa marque de fabrique. J'aime bien son leitmotiv : « J'accentue le positif et je camoufle le reste. » Les personnalités emblématiques de la mode, le cinéma,

la danse, les expositions, la musique ne seraient-ils pas reliés à la mode? Un blogue qui reconstitue le passé à travers les costumes. Bon défilé!

**histoire-du-costume.blogspot.ca**

### Tous les journaux du Québec

Une page qui présente les journaux du Québec classés selon les différentes régions.

**votreportail.com/Journaux-QC.htm**

### Navigation-Québec

Naviguer au Québec... Explorer le nautisme... Espace plaisancier. Voilà un menu nautique qui donne le goût de prendre le large. Une vitrine de bateau très élaborée, une documentation intéressante, des idées de voyage, des petites annonces, un calendrier des événements nautiques, bref, des heures de navigation. Et je vous garantis que vous n'aurez pas le mal de mer.

**navigationquebec.com**

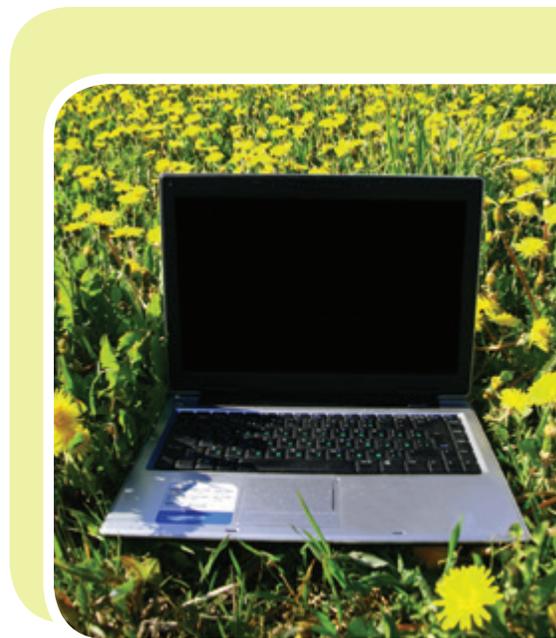
### Notre jardin

Une petite visite au jardin? Pourquoi pas dans un jardin belge? Des jardiniers passionnés nous ouvrent les portes de leur jardin et nous racontent son histoire. Comme tout bon jardin, il a évolué au fil des saisons. Potager en carrés, permaculture, culture des tomates exotiques en serre, plantes aromatiques... Une invitation à sortir bêche et binette pour la prochaine saison.

**monpotager.net**

### Jeuxmaths.fr

À première vue, j'ai pensé que ce site s'adressait à des enfants. Après avoir essayé quelques jeux, j'ai réalisé que tous les jeux étaient un prétexte à



l'apprentissage des mathématiques. Et si on cultivait notre mémoire des mathématiques! La course au calcul mental, le tir à l'arc, le petit dragon, il y a bien des choix. Et ce n'est pas toujours facile même pour une aînée. À essayer avec les petits-enfants.

**jeuxmaths.fr**

### Trucs et astuces

#### Affiner une recherche sur Google

Pour concentrer une recherche sur une expression précise, encadrer l'expression de guillemets. Exemple : « faire flanelle ».

Pour rechercher un type de fichier particulier, précéder de *filetype*, indiquer le type de fichier et le sujet recherché. Exemple : *filetype* pdf livres pour rechercher des livres en format pdf.

Exemple : *define* macrobiotique.

Pour rechercher une définition et accéder à plusieurs sources de définitions, précéder de *define* le mot à rechercher.

### Bonne recherche!

Pour commentaires ou suggestions **quoideneuf.areq@csq.qc.net** ♦

# LES LIVRES

## *ne meurent pas*



**Robert Jasmin**  
Chroniqueur

Les derniers mots qu'il a entendus de la bouche de ses assassins avant d'être exécuté sauvagement furent : « Dieu est grand! » Il faisait partie de la magnifique équipe de Charlie Hebdo depuis plusieurs années. Il s'appelait Bernard Maris et il était un économiste réputé et craint par ses pairs tellement il ne faisait pas de compromis avec le respect de la réalité et des faits. Je le connaissais et je l'avais rencontré à Paris lors d'une réunion du mouvement ATTAC, dont il était un fondateur.

Cet homme intègre avait choisi son camp, celui des petits, des sans-voix, en somme, des 99 %. Il ne pouvait donc épouser les thèses défendues par les Instituts économiques de Montréal de ce monde et tous les économistes de même acabit intoxiqués par l'idéologie néolibérale. Parmi ses têtes de turc préférées : les pseudo-experts qui ergotent sur la Bourse et qu'il assimilait à des clowns de service à la cour des puissants. À titre d'économiste, il avait le courage de dire que la « science » économique était dans l'impasse, faute de se référer à l'Histoire et aux erreurs passées. Il pourfendait les experts qui prétendent que si on est égoïste, tout ira mieux (vous croyez qu'il exagère?

Lisez les chroniques de Nathalie Elgrably dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec* et vous verrez).

Partisan d'une taxe sur les transactions financières (la fameuse taxe Tobin), il disait que la couardise des gouvernements était grandement responsable du fait que les coffres de l'État étaient vides : alors qu'on noie les petits contribuables sous les taxes, on « oublie » de taxer ceux qui spéculent quotidiennement entre autres, sur les monnaies, sans produire un quelconque bien ou service réel. Une taxe Tobin apporterait des milliards dans les trésors publics. Il en va de même pour les paradis fiscaux qu'on a laissés se répandre sur la planète comme un véritable cancer et qui permettent à de très riches d'éviter de payer des impôts comme doivent le faire les gens ordinaires.

Bernard Maris aimait paraphraser George Orwell en disant que les riches pouvaient cacher leur argent en toute légalité parce qu'ils s'étaient assurés de mettre au pouvoir des gens qui ne feraient pas de lois ou qui élimineraient les lois gênantes. Écoutez les journalistes dire à propos des notables d'ici qui ont évité l'impôt dans les îles Jersey ou dans une quelconque Barbade : « Évidemment, rien de cela n'est illégal. » Ben voyons! Bien sûr que non, puisque les gouvernements sont trop occupés à pourchasser la petite coiffeuse dans son sous-sol pour penser à aller pêcher un gros

poisson qui rapporterait plus que mille coiffeuses!

Dans son *Antimanuel d'économie*, Maris s'amuse (et nous amuse) à imiter le langage de ces experts qui naviguent dans une rhétorique de l'incertitude : « les marchés s'interrogent »; « l'attente des marchés »; « la Bourse inquiète »; « l'incertitude domine »; « l'embellie est-elle provisoire? »; « la confiance, la confiance, bientôt tout ira mieux, à moins que ça n'aille plus mal, ou le contraire ».

Mais, me demanderez-vous avec justesse, quel est le lien avec le titre du présent billet? Voici : Bernard Maris (qui signait Oncle Bernard dans ses chroniques chez Charlie) était aussi l'auteur de nombreux ouvrages. J'en ai recensé quatre dans ma bibliothèque dont un des derniers, *Capitalisme et pulsion de mort*, coécrit avec feu Gilles Dostaler, un géant de l'économie, professeur à l'UQAM et ami. Or, tous ces livres, ces mots de Bernard Maris, continuent de faire leur chemin dans l'esprit de milliers de personnes. Au-delà de la mort. C'est ce que n'ont jamais compris les tyrans ou les religieux obscurantistes : il est toujours trop tard pour tuer les gens d'esprit qui ont écrit. Le bien est fait.

Ils ont tué Bernard Maris en invoquant leur dieu. Il aurait fallu qu'ils sachent que même Dieu ne peut rien contre la pensée contenue dans les livres. Les livres ne meurent pas. ♦

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :  
AREQ (CSQ)  
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982



## Grâce au régime Les protections RésAut CSQ, vous pouvez économiser plus

**Ensemble**, La Personnelle et Les protections RésAut CSQ vous donnent accès à des tarifs de groupe exclusifs et des protections personnalisées pour vos assurances auto, habitation et entreprise.

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs !

1 888 476-8737  
[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.